

SEANCE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2010

Président : M. Yves FAVRE
Vice-président : M. Damien BONFANTI
Secrétaire : Excusé
Membres : Mme Lucia BARBEY, Mme Carole ESTOPPEY, M. Philippe PERRENOUD

Sont présents :

Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Cedric ANNEN, Gilles AUGSBURGER, Alessandro CALABRESE, Mme Martine CASUTT, M. Xavier COULIN, Mme Marceline DILONARDO, MM. Alain ERETZIAN, Jean FONTAINE, Roger GOLAY, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. Patrick LUSSI, Mme Murielle MARCHIANDO, MM. Christian MARCHIANDO, Alain MATHIEU, Yves PAGE, Frédéric PROGIN, Mmes Louise REY, Suzanne RICHERT, MM. Christo SABEV, Karel STUDER, Hüseyin TEMEL, Claudio VITALI, Pierre-Alain VOLERY, Dominique ZEHFUS

Excusés : M. Javier ALONSO, Mme Claudine CORMINBOEUF,
Mme Corinne FLOREY BARDET, M. John LINGG, Mme Nathalie VERGAIN

Assistent à la séance : M. Frédéric RENEVEY, Maire
M. François BAERTSCHI, M. François LANCE,
Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2010
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission de l'aménagement du territoire - Séance du 14 avril 2010 -
Rapporteuse : Mme Carole ESTOPPEY**
 - a) Demande d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (41,96 %) sur la parcelle 2083, feuille 28 de Lancy, pour la construction de 4 villas contiguës HPE, avec couverts à voitures et sondes géothermiques au chemin Blondel 8 **p. 912** **Arrêté**
 - b) Demande d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (42,42 %) sur la parcelle 2086, feuille 28 de Lancy, pour la construction de 4 villas contiguës HPE, avec couverts à voitures et sondes géothermiques au chemin Blondel 12 **p. 913** **Arrêté**
 - c) Divers
- 7) **Commission des travaux et constructions - Séance du 15 avril 2010 -
Rapporteur : M. Cedric ANNEN**
 - a) Villa Tacchini - Nouvelle salle polyvalente
- Crédit de construction (Fr 2'500'000.--) **p. 914** **Arrêté**
 - b) Ecole des Palettes - Rénovation de l'école
- Crédit de construction (Fr. 16'580'000.--) **p. 916** **Arrêté**
 - c) Divers
- 8) **Commission des travaux et constructions - Séance du 15 avril 2010 -
Rapporteur : M. Cedric ANNEN**
**Commission des finances et gestion des immeubles locatifs - Séance du 19 avril 2010 -
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT**
Garderie du Plateau - Travaux de désamiantage
Crédit d'investissement (Fr. 175'000.--) **p. 923** **Arrêté**

Séance ordinaire du 29 avril 2010

- 9) **Commission de l'administration, affaires économiques, communication - Séance du 1er février 2010 -
Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN**
- | | | |
|---|---------------|--------------------|
| a) Rapport de la Cour des Comptes | p. 924 | Information |
| b) Nomination des représentants du Conseil municipal au Conseil consultatif de TV Lancy | p. 925 | Vote |
| c) Divers | | |
- 10) **Commission de la sécurité - Séance du 29 mars 2010 -
Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF**
- | | | |
|--|---------------|-------------|
| a) Utilisation du terrain d'exercice de St-Georges par l'Association Genevoise d'Air Soft | p. 926 | Vote |
| b) Statuts de l'ORPC de Lancy-Cressy | p. 929 | Vote |
| c) Mise en place de caméras dans différents lieux de la commune - Proposition du Conseil administratif amendée | p. 930 | Vote |
| d) Divers | | |
- 11) **Commissions des travaux et constructions et finances et gestion des immeubles locatifs réunies - Séance du 30 mars 2010 -
Rapporteuse : Mme Marceline DILONARDO**
- | | | |
|--|---------------|--------------------|
| Projet de l'école du périmètre de la Chapelle-les-Sciers | p. 935 | Information |
|--|---------------|--------------------|
- 12) **Commission de la culture réunie avec la Commune de Plan-les-Ouates - Séance du 12 avril 2010 -
Rapporteur : M. Xavier COULIN**
- | | | |
|--------------------------------------|---------------|--------------------|
| Visite de la bibliothèque de Carouge | p. 939 | Information |
|--------------------------------------|---------------|--------------------|
- 13) Propositions individuelles et questions **p. 941**
- 14) Questions du public **Annexe**

M. FAVRE : Bonsoir à toutes et à tous, M. le Maire, MM. les Conseillers administratifs, Mmes et MM. les Conseillers municipaux, chers collègues, Mme la Secrétaire générale Odile de Garrini, Mme la secrétaire du Conseil Maya Augsburgger, M. Andrey, projectionniste, M. Breda, les représentants de la presse et au public.

J'excuse les absences de Mme Claudine Corminboeuf, Mlle Nathalie Vergain, Mme Corinne Florey Bardet, M. Javier Alonso ainsi que M. John Lingg. Mme Juillerat van der Linden aura un peu de retard.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme CASUTT : Je lirai le rapport de Mme Corminboeuf qui est absente ce soir. Concernant le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs relatif à la garderie du Plateau, c'est M. Cedric Annen qui fera la totalité du rapport.

Mme DILONARDO : En l'absence de Mlle Vergain, je lirai son rapport de synthèse.

L'ordre du jour est accepté.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MARS 2010

Le procès-verbal est approuvé avec mes remerciements à son autrice.

Séance ordinaire du 29 avril 2010**3. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

M. FAVRE : Nous avons reçu une lettre de Mme Marceline Dilonardo, dont voici lecture :

*« Monsieur le Président,
Par la présente, je vous fais part de ma décision de démissionner de mon mandat de Conseillère municipale pour la fin du mois de mai 2010.
Je vous souhaite, ainsi qu'aux membres du Conseil administratif et à mes collègues, une bonne fin de législature.
Recevez, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures ».*

M. FAVRE : Mme Dilonardo sera honorée à la fin de la séance du mois de mai.

Nous avons reçu deux courriers, dont un de l'Association des parents d'élèves de l'école de Tivoli du 24 mars 2010, dont voici lecture :

*Concerne : Projet d'emménagement « provisoire » de l'Association le Point Virgule au chemin Fief-de-Chapitre
Mesdames, Messieurs,
L'Association de Parents d'Elèves de l'école de Tivoli a eu vent du projet de l'emménagement des locataires de l'association « Le Point Virgule » au chemin Fief-de-Chapitre, durant les travaux de rénovation de leur bâtiment actuel.
La maison prévue est située juste en face du préau de l'école de Tivoli.
Bien que nous comprenions qu'il faille trouver une solution de relogement durant les travaux, nous trouvons ce choix peu judicieux, vu la proximité immédiate de l'école.
D'autre part, le parascolaire étant toujours plus occupé, voire sur-occupé, et suite aux nouvelles inscriptions des enfants en 1ère infantine, dont pratiquement tous les parents auront besoin des services du parascolaire, il serait plus sensé, pour notre part, de prévoir un « agrandissement » du parascolaire dans la maison concernée.
Pour ces différentes raisons, le comité de l'Association de parents des enfants scolarisés à l'école de Tivoli, ne souhaite pas que le projet de relocation des habitants du Point Virgule aboutisse au chemin Fief-de-Chapitre, mais plutôt qu'une réflexion au niveau du parascolaire soit étudiée. Le cas échéant, nous pouvons mener une enquête directement auprès des parents.
En vous remerciant de l'attention portée à ces quelques lignes, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.
Signature : Nicole Rasca, présidente et Catherine Niederhauser, secrétaire »*

Une deuxième lettre datée du 22 avril :

*« Concerne : en complément de notre lettre du 24 mars
Mesdames, Messieurs,
Depuis notre courrier du 24 mars 2010, nous avons appris le départ des locataires se trouvant dans la deuxième maison sise au 4, chemin Fief-de-Chapitre. La Ville de Lancy étant également propriétaire de cette habitation, nous nous permettons d'insister pour prévoir une réflexion sur un agrandissement de l'accueil du parascolaire dans ce (ou ces deux) bâtiment(s).
En vous remerciant de l'attention portée à ces quelques lignes, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.
Signature : Nicole Rasca, présidente et Catherine Niederhauser, secrétaire »*

M. FAVRE : Nous avons reçu un courrier recommandé de M. Noël Ducry concernant le point 10a) de la séance de ce soir. Je pense qu'il est utile de le lire ce soir étant donné qu'il fait l'objet d'un vote, même si ce dernier est arrivé après la séance du Bureau. Nous vous donnons ci-après lecture :

Séance ordinaire du 29 avril 2010

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, Je me permets de réagir à l'article paru dans la Tribune de Genève du 10-11 avril 2010, sous la plume de Chloé Dethurens, et concernant les adeptes de Soft Air et leur présence sous le CEPTA, zone protégée du bord du Rhône.

Je ne me prononcerai pas sur ce sport en lui-même, le connaissant peu mais je ne peux pas partager le point de vue de M. François Lance, qui le présente, selon l'article paru dans la TG, comme une activité saine. Tirer sur quelqu'un ne me paraît de toute évidence pas sain, (voir la presse de ces jours !) même si cela prend la forme d'un jeu, je parlerai plutôt d'un sport viril. Ceci est mon approche personnelle.

Ce qui me gêne le plus, c'est le manque d'égard et de respect de certains de ces joueurs. En effet, à part les « tacs tacs tacs » plus ou moins discrets des armes c'est les cris, pour ne pas dire, et excusez le terme, « les gueulées » du compte à rebours, 1,2,3 etc. » et ensuite les à moi, tuez-les, et pire... », la liste n'est malheureusement pas exhaustive, entendus à maintes reprises qui ne m'apparaissent pas être gérés de façon à faciliter l'approche de ce sport.

D'autant plus que celui-ci est pratiqué par certains joueurs sans aucune notion d'horaire. Le soir tard, à très tard, le dimanche, et bien entendu les jours fériés, (Vendredi-Saint, Pâques, Lundi de Pâques, Ascension, 1er Août etc.) sans aucun discernement.

Ces excès-là ne me paraissent juste pas acceptables ni tolérables.

Je tiens quand même à vous informer, et pour l'anecdote, que par deux fois des promeneurs nous on demandé d'appeler la police car des gens se battaient au bord du Rhône ! Cela ne s'invente pas ! Et pourtant nous sommes situés sur l'autre berge du Rhône !

Par contre, je rejoins et j'approuve la démarche de M. Stéphan Excoffier, de l'association Soft Air Club, lorsqu'il parle de règles et j'ajouterais d'horaires qui devraient être suivis par tous.

Je n'exclus pas et je suis presque certain que plusieurs adeptes parasites échappent à leur contrôle (cris et horaire). Mais c'est justement ces derniers qui malheureusement apportent une image négative et nuiront à leur sport.

Peut-être, et je pense probable, que le fait d'avoir un terrain géré par eux-mêmes, avec un encadrement sérieux, la possibilité d'un compte rendu à l'organe compétent, une structure et un sens du devoir et du respect d'autrui leur permettraient une certaine vigilance, un contrôle et surtout une autorité, et pour nous, la possibilité d'avoir un répondant connu pour prendre contact en cas de problèmes.

Il vaut certainement mieux contrôler plutôt qu'interdire, et il est préférable de cohabiter en bonne intelligence.

Et enfin, pour terminer, dommage qu'aucune consultation de votre part et de l'association Soft Air n'ait eu lieu avec les riverains, car ce n'est que par le dialogue que certains sports se feront mieux comprendre et trouveront leur juste place en harmonie avec ce qui les entoure.

En espérant que ces quelques remarques que je me permets de vous soumettre par écrit, en lieu et place de on-dits et de rumeurs qui circulent « sous le manteau », vous permettront d'avoir une meilleure approche de ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, mes salutations distinguées. »

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. RENEVEY : J'aimerais tout d'abord vous présenter M. Dominique Gueritey qui sera, à partir de lundi, le nouveau chef du Service des travaux. Comme c'est la première fois qu'il assiste à cette séance, j'espère que la haute tenue des débats lui fera très bonne impression. Je profite aussi évidemment dans la foulée, puisque M. Côte prendra sa retraite le mois prochain, de le remercier infiniment pour tout le travail accompli au cours de ces longues années. Il ne nous quitte pas tout de suite, puisqu'il finit à la fin du mois prochain, mais c'était aussi l'occasion de le remercier de vive voix ce soir.

J'aimerais ensuite revenir sur les remarques de différents commissaires à la dernière Commission des finances et gestion des immeubles locatifs qui souhaitaient avoir quelques informations concernant les

Séance ordinaire du 29 avril 2010

différents flux à savoir, eau, électricité, gaz, mazout, etc. J'aimerais juste rappeler qu'à la Commission de l'environnement et développement durable du mois de novembre, les commissaires avaient reçu un descriptif avec les différents flux dont on parlait. Pour la bonne suite des discussions, j'ai demandé à Mme Augsburguer de l'annexer au rapport de la prochaine Commission des finances, afin que tout le monde puisse l'avoir.

Dernière communication, à l'attention de M. Golay qui parlait du club de foot français qui s'installerait peut-être au Stade de Genève. J'ai interpellé la Fondation du stade par rapport à la problématique de la sécurité, et elle m'a fait parvenir une lettre du Conseiller d'Etat en charge, M. Muller, dont je voudrais juste vous lire deux paragraphes ; il s'adresse donc à la Fondation du stade :

« Je vous informe que le Conseil d'Etat a donné son accord à l'utilisation du stade de Genève par le club de football français Evian-Thonon-Gaillard pour y jouer ses matchs de championnat à partir de la saison prochaine.

Cet accord est subordonné toutefois à la mise à la charge du club français des frais de sécurité liés à l'organisation et à la tenue des matchs ».

M. BAERTSCHI : Une petite avant-première, vous allez recevoir Mmes et MM. les Conseillers municipaux une invitation pour l'inauguration de l'EMS des Mouilles, ce sera le 11 juin dès 16 heures. Vous pouvez déjà noter cette date.

M. LANCE : Les commissaires de la Commission de la sécurité ont reçu sur leurs places la convocation pour la séance du 3 mai à 18h30 qui aura lieu à la Sécurité civile à Bernex. Le rendez-vous est fixé sur place, mais celles et ceux qui ne pourraient pas se déplacer pour une raison ou une autre jusqu'à Bernex, voudront bien peut-être avertir M. Bise pour qu'il puisse organiser un déplacement en véhicule de la Protection civile.

Comme annoncé à la Commission de la sécurité, le parking des Rambossons, sur décision du Conseil administratif, sera fermé la nuit dès le 10 prochain, de 22h30 à 07h00 pour les raisons que vous connaissez, puisque nous constatons pas mal de vandalisme et de regroupements de jeunes en grand nombre depuis quelques mois.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

6. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Séance du 14 avril 2010 - Rapporteuse : Mme Carole ESTOPPEY

a) Demande d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (41,96 %) sur la parcelle 2083, feuille 28 de Lancy, pour la construction de 4 villas contiguës HPE, avec couverts à voitures et sondes géothermiques au chemin Blondel 8

=====

Mme ESTOPPEY présente le sujet : M. Lorenzini rappelle qu'il y a un an, la commission avait déjà autorisé son bureau d'architecture à construire 4 villas sur la parcelle en question.

Séance ordinaire du 29 avril 2010

A la suite de l'octroi du permis de construire, il a été approché par des voisins désireux de vendre leur parcelle. Il a été décidé de construire 4 villas supplémentaires sur chacune des 2 parcelles restantes, il y a aura donc 12 villas sur le chemin Blondel.

Le coefficient de densité est de 0.4196 alors qu'il est possible de monter jusqu'à 0.44 pour une construction Minergie. Un document provisoire du Scane promet l'attribution de ce label. Il est prévu une enveloppe thermique particulièrement performante, des panneaux solaires sur la toiture ainsi qu'un préchauffage au niveau des sanitaires. La production de chaleur se fait par des sondes géothermiques.

Suite au renforcement du respect des normes Minergie, Les villas A-B-C et D de la parcelle 2083 du chemin Blondel 8 sont collées par un mur mitoyen et à l'extrémité de chacune il y a un couvert à véhicule.

A la demande de la Direction Générale du Service des Eaux, il est prévu un système de rétention d'eau pour ce groupe de 4 villas. Ce système permet de retarder, lors de gros orages, le moment où cette eau sera déversée dans la nature.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

L'arrêté 6a) est accepté à l'unanimité par 29 oui. (Voir Annexe).

b) Demande d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (42,42 %) sur la parcelle 2086, feuille 28 de Lancy, pour la construction de 4 villas contiguës HPE, avec couverts à voitures et sondes géothermiques au chemin Blondel 12

=====

Mme ESTOPPEY présente le sujet : Cette parcelle se trouve au bout du chemin Blondel avec la particularité d'avoir une boucle de rebroussement ainsi qu'un magnifique cèdre du Liban en bordure de ladite boucle. Le terrain est plat, de ce fait les villas ne sont pas décrochées entre elles. Le coefficient de densité est de 0.4242, un document du Scane promet l'attribution de label Minergie.

A la demande de la Direction Générale du Service des Eaux, il est prévu un système de rétention d'eau pour ce groupe de 4 villas. Ce système permet de retarder, lors de gros orages, le moment où cette eau sera déversée dans la nature.

Par souci de transparence, M. Lorenzini annonce qu'il a reçu une requête de la commune de Lancy concernant les déchets ménagers. Les camions poubelle ne peuvent pas manœuvrer dans le chemin malgré la boucle de rebroussement. A la suite de la construction de 8 nouvelles villas, la commune a demandé à l'architecte de mettre en place un système de collecte de déchets le long de la route du Grand-Lancy.

Cette demande est extrêmement complexe à résoudre, mais il a obtenu l'accord de l'Etat pour construire sur sa parcelle, le long de la route du Grand-Lancy, une installation de deux containers pour les déchets ménagers. L'Etat et la Commune ont approuvé cette solution, cependant, il n'en va pas de même pour DGM qui insiste sur le fait que la vidange des containers entraînera un ralentissement sur un axe primaire de circulation cantonale. La DGM demande à la Commune un courrier officiel, lui indiquant l'heure exacte de la levée, et c'est qu'ensuite que la DGM reconsidérera sa position.

A la demande d'un commissaire, l'architecte lui répond que cette installation sera financée par les propriétaires des 12 villas.

Un autre commissaire demande si la Commune ne pourrait pas participer car cette installation servira aussi aux autres habitants du quartier. Ce point fera certainement l'objet d'un autre débat, plus tard, en commission des finances par exemple...cependant il est inutile de lier l'arrêté à cette condition financière.

Séance ordinaire du 29 avril 2010

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

L'arrêté 6b) est accepté à l'unanimité par 29 oui. (Voir Annexe).

c) Divers

=====

Mme ESTOPPEY présente le sujet : Le plan localisé de quartier des Marbriers et le nouveau PAV sont à l'enquête publique. Comme le premier projet, qui avait été accepté par le Conseil municipal, a été modifié, la commission devra revoter sur la modification de la zone et du projet de loi. Le référendum est suspendu puisque tout le monde s'est mis d'accord.

La Commission de la culture demande de combien de temps encore elle dispose pour se déterminer sur la surface de la bibliothèque. En effet, il semblerait que 700m² ne soient pas suffisants, 1000 m² sembleraient mieux adaptés.

Pour donner suite au courrier de l'Association des Passereaux, la commune l'invitera à venir consulter le plan directeur de quartier des Semailles. Pour rappel, ce plan directeur de quartier n'a pas encore été voté par le Conseil municipal car il circule encore dans les différents services de l'Etat.

**7. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS - Séance du 15 avril 2010 -
Rapporteur : M. Cedric ANNEN**

**a) Villa Tacchini - Nouvelle salle polyvalente
- Crédit de construction (Fr. 2'500'000.--)**

=====

M. ANNEN présente le sujet : En présence des mandataires, le Conseiller administratif délégué introduit le sujet en rappelant que le projet final, après plusieurs corrections, respecte la fourchette financière qui avait remporté un certain consensus parmi les Conseillers municipaux, tout en répondant aux attentes des utilisateurs. Ces derniers ont fait des efforts et prendront à leur charge une partie du matériel. Il termine en remarquant que cette salle pourra dès lors être utilisable rapidement.

Diverses remarques des commissaires s'ensuivent. Premièrement sur la réduction des surfaces demandée et non-effectuée. La priorité a été mise sur l'optimisation des coûts. La différence financière a été considérée comme dérisoire.

Deuxièmement sur les canalisations qui ont disparu des plans, une erreur en est la cause puisqu'il s'agit d'un équipement communal.

Troisièmement sur des questions techniques.

Quatrièmement sur l'équipement scénique qui correspond à des éléments d'éclairage.

Ensuite, un débat s'établit sur le manque d'initiative innovante au niveau du chauffage et de la ventilation, selon un commissaire reprochant l'approche politique de ce dossier.

Les mandataires confirment que le budget ne devrait pas subir de dépassement pour répondre aux craintes de certains commissaires.

Séance ordinaire du 29 avril 2010

Au départ des mandataires, il est abordé les discordances sur l'aboutissement du dossier.

Puis les possibilités d'utilisation par d'autres utilisateurs que ceux de l'association de la villa Tacchini. Ceci apparaît comme une évidence.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

M. AUGSBURGER : La saga a commencé en septembre 2006 par la Commission sociale pour être reprise en septembre 2007 par la Commission des travaux et constructions.

Après 11 séances aux travaux, nous arrivons, je l'espère, à un consensus pour faire démarrer ce projet dans les meilleurs délais.

Toutefois, il est regrettable qu'un aussi grand nombre de séances soit nécessaire pour un relativement petit bâtiment, uniquement parce que les Conseillers municipaux sont peu écoutés dans la phase projet et budget.

Il serait de bon ton, quand c'est réalisable, et c'est la majorité des cas, que la volonté des municipaux soit respectée dans l'établissement du crédit de construction et que les mandataires soient sollicités de façon à accélérer les procédures.

Je vous rappelle que l'avant-dernière séance a eu lieu le 2 juin 2009, soit il y a quasiment 11 mois !

M. MARCHIANDO : Nous avons ici un projet qui nous paraît intéressant. J'en mentionnerai certaines de ses qualités.

Ce n'est pas seulement une salle de spectacle. Mais ce projet comprend aussi un lieu d'accueil avec buvette et restaurant, lieu de rencontre indispensable entre spectateurs et artistes. Il dispose en plus d'une salle de répétitions, ce qui est indispensable pour permettre une bonne préparation des spectacles.

Il y a aussi une équipe de programmation et d'animation, ce qui évite d'avoir une coquille vide. Outre les spectacles, des spectacles originaux comme les matchs d'improvisation s'y tiennent aussi.

Et puis, c'est la seule salle de spectacle de taille moyenne digne de ce nom dans la région du Petit-Lancy, si l'on excepte l'aula du Collège de Saussure, principalement utilisée par celui-ci, mais d'une acoustique médiocre. Elle représente un point culturel et d'animation important dans cette région.

Je souligne la nécessité d'entreprendre les démarches auprès du Fonds intercommunal. Mais, pour ceci, condition sine qua non, nous devons voter ce projet.

Le groupe Socialiste soutient ce projet et ne pense pas que Fr. 2,5 mios c'est cher payer pour l'animation du quartier.

M. VITALI : En tant que représentant du Conseil municipal pour la villa Tacchini, je voudrais, chers collègues, vous apporter quelques informations supplémentaires au sujet de l'utilisation du pavillon.

A part les concerts, les improvisations théâtrales, les anniversaires, les discos, les festivals hip-hop et avec la collaboration d'autres centres de Lancy de projets collectifs tels que : une journée rap au féminin, Caroline fête son chemin et projections de films vidéo réalisés par les jeunes, l'utilisation du pavillon actuel est déjà très forte, elle est en hausse et de nouvelles demandes arrivent continuellement.

Actuellement, le pavillon est une vieille construction en bois vétuste avec une installation technique dangereuse, les spots de lumière de la scène sont scotchés, voir vissés à même les poutres, vu les

Séance ordinaire du 29 avril 2010

puissances en jeu lors de spectacles, on doit déjà être heureux qu'aucun incendie ne se soit déclaré, de plus, aucune sortie de secours n'est prévue.

Je pense qu'il est urgent de pouvoir reconstruire un nouveau pavillon qui serait une salle culturelle polyvalente qui manque aujourd'hui cruellement à Lancy.

M. RENEVEY : J'aimerais simplement faire remarquer que je pense, a contrario, que 11 séances où nous avons vu toutes les étapes, que nous avons pu avoir toutes ces discussions, c'est finalement assez sain de pouvoir avoir ces discussions à la Commission des travaux.

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité par 29 oui. (Voir Annexe).

**b) Ecole des Palettes - Rénovation de l'école
- Crédit de construction (Fr. 16'580'000.--)**

=====
M. ANNEN présente le sujet : Le Président accueille M. Rudaz. M. Renevey rappelle que toutes les écoles de Lancy datent de la même époque et que l'école du Bachet a déjà été rénovée et l'école de la Caroline est en rénovation actuellement. Il ajoute qu'il s'agit à présent de rénover l'école des Palettes qui est la plus grande. Il mentionne encore que les autres écoles suivront, après les trois ans de travaux de cette école.

M. Rudaz présente le projet en précisant que c'est l'enveloppe qui est principalement visée et que les travaux dureront quatre ans. C'est l'école de la Caroline qui sera prise en référence dans ce nouveau projet. Les points principaux de ces travaux sont : un préau couvert de 180 m², les couloirs agrandis, locaux supplémentaires chauffés, un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite, les tableaux électriques, l'amiante évacuée, une chaufferie au gaz. 70 % du budget devra passer en procédure AIMP. Des pavillons provisoires devront être installés derrière l'école.

Un commissaire rappelle qu'il avait été prévu que deux écoles soient rénovées selon les demandes de la CMNS, une pour le Petit-Lancy et une pour le Grand-Lancy. De plus, il trouve impensable qu'un tel dossier soit traité à l'interne.

Par la suite, les commissaires évoquent diverses problématiques telles que les spécificités négatives des briques, le coût des fenêtres ainsi que la rénovation de la toiture. Le manque de sérieux sur l'étude de ce projet, l'absence d'analyse sur une approche différente de rénovation et les recours possibles des associations de conservation du patrimoine animent la fin du débat.

Le Président lit l'arrêté et passe au vote. En faveur : 2 - Non : 2 - Abstentions : 4.

M. RENEVEY : Juste avant de lancer le débat, il y a un certain nombre de choses que je souhaite apporter comme information et comme remarques.

Tout d'abord dire que je pense que ces écoles font partie intégrante du patrimoine de Lancy, il ne faut pas oublier qu'on est aussi le fruit d'une histoire. C'est vrai que dans les années 60, où il a fallu construire rapidement massivement un certain nombre d'écoles dans les quartiers, et que oui, effectivement, cette architecture se retrouve sur un grand nombre de bâtiments, et cela fait d'ailleurs l'objet de livres architecturaux qui vantent finalement l'architecture Waltenspühl qui est classée, comme vous le savez, pour certains bâtiments, et que ces écoles au final forment un tout architectural.

D'ajouter également que toute la procédure avant la demande d'autorisation de construire a été suivie par les différents services de l'Etat, notamment le Service cantonal de l'énergie et le Service des monuments et sites pour aboutir à un projet le plus achevé possible et qui rencontre l'adhésion des différents services concernés.

Séance ordinaire du 29 avril 2010

De dire également que la non-inscription à l'inventaire, puisqu'effectivement ce bâtiment n'est pas inscrit à l'inventaire, ne signifie pas que tout est permis. Avant ce vote, je souhaitais avoir quelques informations du Service des monuments et sites pour voir dans quel sens il verrait le changement de façades que certains avaient évoqué, et j'aimerais vous lire quelques passages du courriel que j'ai reçu dernièrement d'un des collaborateurs de ce service :

« L'école des Palettes n'est actuellement pas au bénéfice de mesures de protection effective comme vous le relevez. Toutefois, une collaboration fructueuse s'est instaurée avec votre commune pour ce qui concerne le patrimoine du XXème siècle en matière d'architecture scolaire.

L'intervention proposée : isolation périphérique et changement de la modénature des fenêtres, pourraient très sérieusement changer l'aspect architectural externe des écoles Waltenspühl.

Pour le Service des monuments, ces complexes scolaires sont d'une grande valeur, et une telle intervention serait problématique. Dès lors, nous devrions évaluer si une inscription à l'inventaire de l'école des Palettes serait souhaitable.

Par ailleurs, l'architecture de Paul Waltenspühl est aujourd'hui reconnue au niveau national, et une intervention d'une association au bénéfice du droit de recours, comme Patrimoine Suisse Genève, pourrait faire partie des choses possibles.

Il est donc difficile de prévoir les conséquences d'une demande d'autorisation de construire selon les options mentionnées dans votre courriel.

Personnellement, je préconiserai la poursuite de la bonne collaboration qui s'est instaurée, le Service pourrait vous accompagner dans la recherche de solutions satisfaisantes sous l'aspect patrimonial et sous l'aspect énergétique.

Tout en sachant que les contraintes énergétiques d'aujourd'hui sont fortes et qu'une solution optimale sous cet aspect ne sera probablement pas atteinte ».

M. RENEVEY : Peut-être juste de dire que la mention de Patrimoine Suisse Genève me semble aussi importante, puisque comme vous le savez sans doute, par rapport à la rénovation de la piscine de Marignac, cette association avait dit sans ambages qu'elle ferait recours si nous installions une pergola avec des panneaux solaires, tel que c'était prévu au départ.

Ensuite, un petit rappel, de lourds travaux sont nécessaires, les toitures plates en fin de vie qui demandent une rénovation lourde et systématique, une carbonatation du béton qui demande de dégager toutes les armatures, de les traiter, et ce faisant, cela permet d'améliorer significativement le traitement des ponts de froid par la pose d'une isolation intérieure. C'est le changement de 25 % des briques avec la pose d'une isolation supplémentaire pour les zones refaites. Une nouvelle brique plus résistante est mise en place, donc une brique qui n'a plus rien à voir avec la brique qui était posée au départ, qui sont des briques dont la durée de vie, est en tout cas une vie d'homme au niveau de sa durée.

C'est le changement aussi du mazout par le gaz qui est intégré à ces travaux, des fenêtres en bois simple vitrage sont changées par des nouvelles plus performantes, et que toutes ces mesures permettent une économie d'énergie de 39 %, ce qui me semble intéressant pour un bâtiment de cet âge-là, d'autant plus, pour un bâtiment de style pavillonnaire, on sait que c'est plus difficile techniquement. Par rapport à la problématique qui a été évoquée au cours de la commission, le changement des matériaux des façades nécessiterait la démolition de l'ensemble de ces surfaces, ce qui pose évidemment un problème puisque, comme l'a dit le collaborateur du Service des travaux, ce serait plus cher, cela a été chiffré, que le nouveau revêtement serait évidemment plus difficile aussi à traiter par rapport aux tags, parce que vous le savez, plus de la moitié du nombre d'actes de vandalisme ont lieu dans cette école, donc c'est aussi quelque chose qu'il ne faut pas prendre à la légère. C'est vrai qu'une isolation de type crépi poserait réellement des problèmes à ce niveau-là.

Rappeler aussi que c'est une école REP, c'est une école qui a des difficultés, on a cité effectivement le vandalisme, on cite aussi le besoin de locaux qui est très important, et de rappeler que ce message aussi montrait les différentes possibilités d'amélioration notamment par des nouveaux locaux qui permettraient de donner un peu d'espace, un peu de vie dans cette école qui en a réellement besoin. C'est aussi la fermeture qui a été acceptée par le Service des monuments et des sites de certains patios pour permettre

Séance ordinaire du 29 avril 2010

là aussi de dégager des surfaces, mais aussi a contrario, de nous éviter dans ces petits patios, dont personne ne peut voir ce qui se trame à l'intérieur, des actes de vandalisme qu'on trouve de manière récurrente.

Au final, juste rappeler le prix, c'est-à-dire que c'est un investissement qui est réparti sur 4 ans de travaux, ce qui veut dire que c'est à peu près Fr. 4 millions de travaux par année, ce qui ne semble pas exorbitant sur 4 ans de travaux, d'avoir des travaux de cette dimension.

Voilà ce que je voulais rappeler en préambule qui me semblait important pour la bonne tenue des débats qui ont lieu maintenant.

M. AUGSBURGER : Je remercie M. le Maire pour son grand discours, qui constitue, je crois, l'auto-goal parfait. Après la rénovation de l'école du Bachet au Grand-Lancy, celle de l'école de la Caroline au Petit-Lancy qui est en voie d'achèvement, j'aimerais rappeler le début des discussions en 2006. Bon nombre de Conseillers municipaux avaient donné leur aval à ces rénovations dans le style de l'époque en attirant l'attention de l'administration qu'au-delà de ces deux bâtiments, un autre style de rénovation devait être entrepris.

Stupeur, un roitelet vient nous présenter une demande de crédit pour l'école des Palettes de Fr. 16,25 millions, sans les pavillons provisoires.

Aucune remise en question sur la qualité, on ne construit plus avec ce type de matériaux, des ponts de froid subsistent après rénovation, le type de fenêtres le plus luxueux est retenu, etc.

Quand on nous rabâche que Lancy est « Cité de l'énergie », qu'on prêche le développement durable et les économies d'énergie, ce type de rénovation est obsolète et une sérieuse remise en question doit être entreprise.

De plus, nous devons mandater des contribuables extérieurs à l'administration pour la réalisation de tels projets. Nous n'avons pas à priver l'économie de tels travaux et d'un tel montant.

Le groupe Libéral-Radical demande donc que soit refusé cet objet qui n'a d'ailleurs aucune mesure d'urgence.

M. STUDER : Le magnifique héritage architectural qui nous a été légué continue à faire notre fierté, mais aussi à plomber régulièrement nos finances par le biais notamment des exigences de la CMNS lors de la réfection de nos sublimes édifices.

Lancy, cité de l'énergie, en dépense plus pour satisfaire certains adeptes du paraître que pour le bien-être de ses citoyens.

Une fois que les bornes sont dépassées, il n'y a visiblement plus de limites, et s'acharner à considérer comme beau tout ce qui est vieux a un prix qu'évidemment seule la Commune de Lancy doit supporter. Mais bon, qui peut le plus peut le moins.

Le dossier de notre piscine démontre clairement que l'application de certaines exigences s'est éloignée du bon sens. Par exemple, les bétons originels ont tenu près de 40 ans et les nouveaux lâchent déjà après quelques mois. La carbonatation gagne du terrain et les interventions vont devenir de plus en plus fréquentes.

En dehors des impératifs de délais liés à ce chantier, par conséquent, l'obligation de réaliser certains travaux par des températures loin d'être favorables, les choix imposés par cette commission s'avèrent inconvenants. Il est vrai aussi que la qualité du travail d'aujourd'hui n'arrive pas à la cheville de celui réalisé en son temps.

Séance ordinaire du 29 avril 2010

Donc, une école, tout comme une piscine, se doit d'être fonctionnelle et son exploitation optimisée lorsque cela est possible, pour le bien de ses utilisateurs. Je ne dis pas que les exigences de la CMNS l'empêchent toujours, mais elles perturbent son efficacité, en matière énergétique par exemple, ce que nous ne pouvons tolérer et les surcoûts y relatifs sont agaçants.

D'une situation où il était dommage d'investir autant de temps et d'argent pour satisfaire aux exigences désormais systématiquement discutables des membres de cette commission, nous en arrivons aujourd'hui à nous laisser empêtrer dans des dédales administratifs au détriment d'une efficacité dont nous sommes capables.

Les premiers à en faire les frais sont nos collaborateurs du Service des travaux et constructions, qu'ils soient ici assurés de toute ma sympathie.

Mais, peut-on encore accepter cette situation ?

En ce qui nous concerne, nous trouvons que la coupe est fort bien remplie et qu'il serait grand temps de remettre les pendules à l'heure.

Nous demandons donc au mieux un renvoi en commission avec convocation de représentants de la CMNS.

Mme CASUTT : Cette demande de crédit de construction pour la rénovation de l'école des Palettes nous met face à un dilemme d'importance. En effet, comme tous les élus présents dans cette hémicycle, nous sommes soucieux de veiller au bon état d'entretien de nos écoles afin de permettre à nos chères têtes blondes d'apprendre dans les meilleures conditions possibles tout en restant en adéquation avec les contraintes financières qui nous régissent.

Ceci exposé, le crédit sollicité concerne une école dont les caractéristiques architecturales rendent toute intervention des plus délicates et soulèvent les passions.

Cette école fait partie d'une série d'établissements scolaires réalisés pour le principal dans les années 60 sur notre commune. A ce jour, nous avons déjà rénové 2 de ces bâtiments, un au Grand-Lancy, école du Bachet et un au Petit-Lancy, école de la Caroline.

Vous vous souvenez tous que ces demandes de crédit avaient déjà soulevé passablement de questions de la part des commissaires qui trouvaient le prix de ces travaux des plus onéreux et les exigences de la CMNS déraisonnables.

Nos principaux reproches portaient sur le fait que les travaux prévus n'étaient qu'un replâtrage des défauts constructifs datant de l'origine des ces bâtiments et qu'aucune proposition d'adaptation aux matériaux modernes et répondant aux exigences actuelles en matière par exemple d'isolation thermique n'était envisagée. On veut s'appeler Cité de l'énergie et on rénove à grands frais des bâtiments qui restent des gouffres énergétiques.

Il nous a été répondu à l'époque qu'il s'agissait des exigences de la CMNS mais, qu'effectivement cela allait trop loin et qu'il avait été négocié la rénovation à l'identique brique pour brique d'une école au Petit et une au Grand-Lancy mais que pour les futures rénovations de ce type d'écoles, nous serions libres dans nos choix de modes de rénovation.

Suite logique, arrive devant la Commission des travaux en novembre 2008, la demande du crédit d'étude pour la rénovation de l'école des Palettes. Les représentants du groupe Démocrate-chrétien et certains commissaires survivants de l'ancienne législature reviennent sur les engagements pris en 2006 / 2007 et demandent que l'on procède différemment pour l'étude de ces travaux de rénovation en mandatant par exemple un architecte, pour qu'il étudie une transformation rénovation englobant les techniques de construction au goût du jour, reprenne l'enveloppe du bâtiment sans toucher bien sûr à ce qui fait

Séance ordinaire du 29 avril 2010

l'originalité de ces écoles, jeux de cubes et de prises de jour. Qu'il amène par son talent et sa créativité à la modernisation de cette école, qu'il l'ouvre au XXIème siècle sans prêter ses qualités architectoniques.

De nombreux bâtiments de grande qualité architecturale ont été transformés et mis au goût du jour sans que l'on puisse crier au scandale, au contraire ces réalisations ont été unanimement encensées, par exemple l'opéra de Lyon, le Château de Bellinzona, plus près de nous la cathédrale de Genève qui a été transformée à de nombreuses reprises, la dernière fois il y a moins de 100 ans. Nos explications n'ont pas trouvé grâce.

Il nous est répliqué que la CMNS a raison de ne pas respecter ses engagements pris et qu'il faut continuer de transformer ces écoles en travaillant comme il y a 50 ans. Il a été préféré l'aligné couvert aux ordres de la CMNS à nos propositions de faire bouger les choses et sortir des carcans.

C'est clair qu'il est plus facile de refaire à l'identique, de se contenter de recopier, cela nécessite moins de dépense de matière grise et peu de talent. On a pris acte sans pour autant voter ce crédit d'étude.

Lors de la demande de crédit d'étude votée en décembre 2008, nous avons également demandé que, pour le moins, des variantes de réfection de l'enveloppe soient entreprises et chiffrées dans le cadre du crédit d'étude et que nous en soyons informés au fur et à mesure de la poursuite du chiffrage pour éviter de se trouver devant un vote global en fin de parcours que l'on ne peut qu'accepter sous peine d'être traités de fossoyeurs de l'enseignement.

Nous attendons toujours ces variantes, c'est clair que nous sommes partiellement en tort, nous aurions dû intervenir en commission plus tôt pour réclamer un retour sur nos demandes. Nous avons obtenu partiellement satisfaction car une vague étude a été entreprise sur des différents types d'enveloppe, études qui ont pris grand soin de démontrer que le service des travaux a la science infuse et que nous sommes des outrecuidants d'avoir osé émettre le moindre avis critique.

Lassés de cette guerre de tranchées avec le service des travaux à chaque projet de transformation d'école en briques à parements et bandeaux en béton carbonaté, nous allons donc préparer une résolution qui servira pour les futures transformations de ce type d'école qui vont inévitablement arriver devant notre conseil. Cette résolution demandera entre autre que les AIMP soient respectés.

Dans leur majorité, les membres de notre groupe voteront oui ou s'abstiendront. Je tiens à dire que ce n'est pas moi qui ai rédigé ce texte.

M. ANNEN : Juste quelques réflexions par rapport à ce qu'on a entendu aujourd'hui. D'abord, M. le Maire, je suis content de voir que vous trouvez sain qu'on se voie 11 fois pour un investissement de Fr. 2,5 mios, mais ça ne vous dérange pas que l'on ne se voie qu'une fois pour un investissement de Fr. 16,5 mios avec toutes les problématiques que cela impose. Bon, c'est une vision d'esprit, c'est encore moi qui chipote, et je pense qu'à un moment, on doit peut-être se poser des questions un peu différemment.

Deuxième chose, Waltenspühl, merveilleux Waltenspühl, extraordinaire, c'est vrai qu'on a des traces dans l'histoire. On a des traces, mais on n'est pas obligé de garder toutes les traces quelles qu'elles soient, on en a déjà une au Grand, une au Petit-Lancy, je pense que cela peut suffire. Quant au diktat de la CMNS, petite commission qui au départ a été mise en place pour assouvir certaines volontés de pouvoir, qu'on a laissé gentiment grignoter de terrain et qui est maintenant incontournable malgré ses décisions qui sont parfois incompréhensibles, parce qu'il faut sauvegarder le patrimoine, sans réfléchir plus loin que le bout de son nez. A un moment, je pense qu'il faut dire stop.

Il faut dire stop et réfléchir différemment. Nous sommes Cité de l'Energie ça veut dire quand même, peut-être réfléchir différemment, on parle du solaire, on parle de vélos électriques, on parle de Minergie P, et puis on veut rester au temps de Waltenspühl. Pour moi, il y a quand même un peu quelques contradictions

Séance ordinaire du 29 avril 2010

à ce niveau-là. Je vous dirai, dernière réflexion, heureusement qu'on n'a pas eu comme architecte « Cro-Magnon », parce qu'on serait en train de continuer à isoler des cavernes.

M. GOLAY : Pour le groupe MCG, notre position sera de soutenir celle qui a été avancée par les Verts, c'est-à-dire un renvoi à la Commission des travaux pour qu'on puisse avoir une étude un peu plus approfondie. Moi-même, en ayant lu ce rapport, deux pages pour un crédit de Fr. 16 mios, cela me paraît un peu léger. On ne sait pas s'il y aura des subventions du Scane ou autre, cela a peut-être été dit à la Commission, on en a discuté avec les collègues du groupe, et on aimerait beaucoup plus de précisions par rapport à cela.

Je pense qu'effectivement, qu'est-ce qui est plus cher, de revoir la petite école, il y a un brin de nostalgie, je pense qu'il ne faut pas voir une démolition comme quelque chose qui serait totalement un bienfait. Je pense que tout le monde qui est ici, est assez sensible de revoir un peu son école de sa petite enfance. En ce qui concerne la mienne, elle a été rasée. Personnellement, cela m'avait touché parce que j'aurais bien voulu qu'on la conserve. Il y a donc un côté un peu sensible aussi de la population, il faut voir qu'il faut garder un aspect de cette valeur architecturale. Au niveau énergie, effectivement, cela nécessite une étude plus approfondie, il faut aussi aller de l'avant par rapport à ces mesures qu'on peut entreprendre qui seront un bienfait pour l'environnement.

Lorsque j'entends parler d'AIMP, oui, il faut les soutenir, mais aujourd'hui, il faut savoir que ce sont que des entreprises françaises qui bénéficient de ce genre de contrat, cela devient une polémique à travers le canton, aujourd'hui, nous ne sommes pas très concurrentiels, alors insister là-dessus, je veux bien, mais tout cela échappe à nos entreprises, en revanche on respecte les accords internationaux qu'on a bien voulu signer à l'époque. Donc, nous soutenons le renvoi proposé par les Verts à la Commission des travaux.

M. MARCHIANDO : J'aimerais juste revenir sur cette école, il faut bien signaler que c'est la plus grande que nous ayons. Cela fait, sauf erreur 42 modules de classes, la plus grande de la ville et peut-être même la plus grande du canton. Rappeler aussi que quand on a voté pour l'école de la Caroline, on en avait quand même pour Fr. 13,9 mios pour la rénovation ; c'est quand même un coût Fr. 16 mios qui se rapporte à cette quantité-là. Je pense que cela il ne faut pas l'oublier au moment des votes.

Maintenant, revoir d'autres projets, d'autres enveloppes, effectivement, on se posera peut-être la question est-ce qu'il ne faut pas refaire tout de A à Z, tout démolir, et tout remplacer. Je ne sais pas pour combien d'années on en aura pour discuter sur un nouveau projet. Personnellement, esthétiquement, les briques ne me gênent pas, les briques peuvent être solides comme on le confirme et si ces travaux, comme on nous l'a confirmé, reviennent moins cher que de devoir faire toute une enveloppe complète, de poser des crépis qui sont plus difficiles à nettoyer, et bien allons-y. C'est pour cela que personnellement, je soutiens ce crédit.

M. RENEVEY : Juste une réponse à M. Golay par rapport au subventionnement. Le subventionnement a lieu à partir d'un taux du centime additionnel à 48, donc il n'y a aucun subventionnement.

Maintenant, pour répondre aux autres remarques de part et d'autre, encore une fois, je dois dire que la politique c'est l'art des possibles. Il ne faut pas oublier que cette école est en difficulté, c'est une école REP, comme je l'ai dit et il faut faire des travaux le plus rapidement possible pour répondre à ces différentes demandes. Mon travail c'est de pouvoir le faire dans les meilleures conditions, puis d'être le plus pragmatique possible. Or, il se trouve que les études montrent encore une fois, je vais me répéter, qu'un autre type d'architecture coûterait de toute façon beaucoup plus cher que ce qui est prévu ici, et de toute manière, nous n'atteindrions pas le Minergie P, ou alors, il faudrait vraiment détruire toute l'école pour reconstruire une nouvelle. On connaît les délais pour réaliser une nouvelle école et des coûts que cela peut engendrer.

J'aimerais dire d'abord d'un point de vue des coûts, de toute façon, cette solution-là est la moins onéreuse, elle permet encore une fois à peu près 40 % d'économie d'énergie, ce qui ne me semble pas négligeable.

Séance ordinaire du 29 avril 2010

De l'autre côté, il y a aussi toute la procédure, on a vu que la CMNS serait prête, cas échéant, à mettre ce bâtiment à l'inventaire parce qu'elle peut le faire, et puis, si elle ne le fait pas, il y a effectivement l'annonce de Patrimoine Suisse qui fort probablement, pourrait là aussi s'opposer à cette demande-là. Ce qui fait qu'au final, on se trouverait 6 mois après avec un retour à la case départ, et donc une rénovation telle que proposée pour le même coût avec quelques pourcentages d'augmentation, C'est à partir de là, qu'il faut que chacun prenne ses responsabilités pour savoir ce qu'il doit faire ou pas.

M. PROGIN : On a déjà largement exposé nos doutes sur ce dossier, c'est la raison pour laquelle nous allons soutenir le renvoi en commission proposé par nos préopinants Verts.

M. ANNEN : Je vois que nos amis Socialistes n'ont pas encore compris le problème, le Conseiller administratif aux travaux construit plus vite que son ombre, je pense qu'on n'a jamais parlé d'esthétisme on n'a jamais parlé d'une autre problématique, ou de la problématique de rénovation, et puis de se dire la CMNS peut inscrire cela au Patrimoine Suisse si vous le demandez. Alors, maintenant, si vous voulez tout enlever puis demander qu'on casse tout le bâtiment scolaire, il n'y a aucun problème. Maintenant, on parlera de responsabilité politique, et vous irez expliquer après pourquoi on arrive à avoir des prix de rénovation avec des qualités, vous parlez de 39 % d'économie, il aurait été de bon ton qu'on reçoive des études à la Commission des travaux, choses qu'on n'a jamais reçues. On a reçu les chiffres comme ça à la volée, sans pièce, sans rien. Personnellement, je soutiendrai le renvoi en commission, on ne peut pas travailler comme cela Fr. 16 mios en urgence dans ces conditions-là, malgré le fait de ces écoles qui doivent être rénovées, cela ne pose aucun problème. Mais, personnellement, je commence à en avoir ras le bol d'être toujours mis sous pression, de devoir accepter des choses parce qu'on n'est pas dans les délais, parce qu'on doit faire ceci, parce qu'on doit faire cela.

M. VITALI : J'écoute M. Annen, j'écoute un peu tout le monde, je vois que c'est une urgence, il faut refaire cette école, notre magistrat l'a expliqué. On n'a pas besoin de rénover toute l'école, mais les parties qui sont le plus sensibles à la pluie, ce coût est de Fr. 16,5 mios, on va renvoyer cet objet en commission, très bien. J'aimerais, si c'est possible, que dans 3-4 mois, ce coût n'augmente pas et n'arrive pas à Fr. 18 mios, c'est là où je rigolerais M. Annen. Si on le renvoie en commission, qu'on le renvoie, mais qu'on revienne au minimum avec le même prix.

M. RENEVEY : Deux remarques par rapport à ce que vient de dire M. Annen, cela me semble suffisamment grave ce que vous relevez. D'abord, ce n'est évidemment pas moi qui demanderai le classement, ce n'est pas ainsi que cela fonctionne, c'est que pour la CMNS, à l'heure actuelle, avec la nouvelle législation, le seul moyen d'empêcher les travaux qu'elle ne souhaite pas, c'est de demander la mise à l'inventaire, c'est le seul moyen aujourd'hui qu'elle a pour pouvoir avoir un mot à dire si nous persistons dans notre refus, et c'est un moyen qu'elle peut utiliser.

Le deuxième élément que j'aimerais ajouter, c'est qu'évidemment à partir du moment où le Conseil municipal remet en cause les chiffres qui sont donnés par le Service des travaux et qu'il les met en doute, je trouve aussi cette attitude regrettable.

Mme CASUTT : Je pense que le renvoi en Commission va nous permettre de revoir toutes ces études, et quand on parle d'urgence, ces écoles ont 60 ans, je pense que si on attend encore 2-3 mois pour les rénover, elles ne vont pas s'écrouler. On n'est plus à 2-3 mois près ou 6 mois. On demande de vraies études, et savoir où on va.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Je voulais juste ajouter un tout petit point. On n'est peut-être pas dans une urgence de 2-3 mois, mais que néanmoins, il y a quand même une question de présence d'amiante et qu'à ce titre-là, il ne faut pas non plus laisser traîner les choses trop longtemps.

M. AUGSBURGER : J'aimerais juste répondre à M. Vitali. Ce soir, ce n'est pas une question de coût, on aimerait avoir deux variantes. S'il y a une variante sérieuse, quand on parle de Minergie P, avec cette

Séance ordinaire du 29 avril 2010

réflexion-là, on n'est même pas Minergie donc ayons Minergie P avec une rénovation à Fr. 18 mios, et vous pourrez rigoler, mais au moins, on aura quelque chose.

M. GOLAY : Je pense par rapport au coût qui aussi soulevé, si cela devait être accepté et qu'on renvoie en commission, c'est que la Commission des finances puisse se joindre à la Commission des travaux, que ce soit une commission commune Travaux et Finances réunies pour éviter de discuter peut-être sur des détails au niveau de l'adjudication des travaux, des coûts, etc. Je rajoute donc cette proposition à celle qui a été faite par les Verts.

M. FAVRE : La demande de M. Studer est de renvoyer cet objet à la Commission des travaux et constructions.

La demande de renvoi à la Commission des travaux et constructions est acceptée par 22 oui - 7 non.

La proposition de M. Golay le renvoi à la Commission des travaux et constructions et la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs

M. LANCE : J'aimerais quand même rappeler que ce montant de Fr. 16 mios est prévu au budget des investissements 2010 et que vous avez voté ce budget des investissements 2010 au mois de novembre 2009. Puisque le but est quand même de trouver des économies, si j'ai bien compris, il n'est donc pas nécessaire de revenir devant la Commission des finances.

M. FAVRE : Nous votons la proposition de M. Golay qui est refusée à la majorité.

M. GOLAY : Je retire ma proposition.

Le renvoi en commission est accepté par 22 oui - 7 non.

c) Divers

=====

M. ANNEN présente le sujet : Après diverses informations concernant le passage piéton sur le chemin de la Colline, l'agenda des prochaines séances et l'adjudication de travaux à une entreprise hors canton, M. Côte informe oralement les commissaires sur les dépassements de divers chantiers. C'est avec les histoires d'amour entre le pavillon Lullin et encore la CMNS, ainsi que la plantation de bouleaux dans les giratoires que le Président clôt la séance.

**8. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS - Séance du 15 avril 2010 -
Rapporteur : M. Cedric ANNEN
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS -
Séance du 19 avril 2010 -
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT**

**Garderie du Plateau - Travaux de désamiantage
- Crédit d'investissement (Fr. 175'000.--)**

=====

M. ANNEN présente le sujet : M. Renevey informe qu'une étude, suivant une première série, a été réalisée. Il précise qu'il s'est avéré que la garderie du Plateau avait de l'amiante dans le crépi extérieur. Il

Séance ordinaire du 29 avril 2010

mentionne qu'il n'y a aucun risque pour les enfants puisque l'amiante est agglomérée avec le crépi, mais qu'il est vrai que l'effritement du crépi suscite des craintes. Il explique qu'une réunion a été organisée pour les parents afin de leur expliquer la situation. Il rappelle alors qu'il existe des procédures strictes émises par l'Etat et la SUVA pour éviter l'éparpillement de particules d'amiante durant les travaux.

M. Coray explique les procédures très lourdes pour les travaux de désamiantage afin de préserver la sécurité, ce qui alourdit fortement les coûts afférents.

Diverses questions pratiques sont posées et M. Coray qui répond à l'une d'elles, que de plus en plus d'entreprises opérationnelles dans ce domaine leur ont permis d'obtenir des offres comparatives.

Le Président lit ensuite l'arrêté et passe au vote. En faveur : unanimité.

Commission des finances et gestion des immeubles locatifs - Le Président rappelle que la commission ne se positionne que sur l'aspect financier de l'arrêté. Aucune question n'est posée et l'arrêté est accepté à l'unanimité.

M. ERETZIAN : Je profite de ce vote pour intervenir afin que nous ayons une vision plus élargie sur la problématique de l'amiante dans les bâtiments du parc financier de la Ville de Lancy.

A ce jour, on peut constater de la part du Conseil administratif qu'une certaine opacité sur la communication aux élus, aux utilisateurs ainsi qu'à la population sur le sujet.

Le problème de l'amiante est trop grave pour qu'il soit traité sans avoir une politique globale de communication, d'assainissement, par conséquent, des coûts d'investissement.

En notre âme et conscience, on ne peut accepter de faire le silence et travailler à la petite semaine, étant donné que c'est un sujet de santé publique.

Le Conseil d'Etat a décidé d'appliquer l'entière transparence sur le sujet concernant les bâtiments de l'Etat de Genève en publiant sur Internet le plan d'action mis en œuvre, la liste des expertises, etc.

Je demande aux Présidents des commissions des travaux et de l'environnement qu'il soit mis à l'ordre du jour ce sujet dans les plus brefs délais, soit fin juin au plus tard. Je demande que les expertises amiantes, le planning intentionnel des investissements soient présentés. Je demande également que les commissions concernées décident qu'une politique de totale transparence soit appliquée à l'instar de l'Etat de Genève.

M. RENEVEY : M. Eretzian, vous avez absolument raison. D'entente avec le Président, nous avons agendé une séance de l'environnement le 20 mai, il y aura à cette séance, le Service des travaux, les mandataires de la régie Brun qui viendront nous exposer la problématique de l'amiante.

L'arrêté 8) est accepté à l'unanimité par 29 oui. (Voir Annexe).

**9. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES, COMMUNICATION -
Séance du 1er février 2010 -
Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN**

a) Rapport de la Cour des comptes

=====

Séance ordinaire du 29 avril 2010

En l'absence de Mme VERGAIN, Mme DILONARDO présente le sujet : Le rapport de la Cour des comptes a été mis en ligne sur le site <http://www.ge.ch/cdc>. M. Lance souligne qu'une conférence de presse a eu lieu à l'Hôtel de Ville pour présenter le rapport de la Cour des comptes. Il rappelle que l'audit a examiné plusieurs communes, la commune de Lancy a fait l'objet de quatre remarques particulières. Dans un premier temps, la Cour demande la mise en place d'un tableau de bord permettant de documenter et de justifier les décisions d'emprunts. Cette tâche sera, à première vue, mise en place au sein du Service financier d'ici la fin 2010.

Deuxièmement, la Cour demande que les collaborateurs chargés de la taxe professionnelle communale soient assermentés, ce que le Conseil administratif a mis en place fin 2009.

Troisièmement, concernant le droit d'accès au logiciel de comptabilité Opale, la Cour des comptes demande à Lancy de supprimer l'option permettant aux utilisateurs bénéficiant d'un profil de super-utilisateur de se substituer à un autre utilisateur. Le Conseiller administratif indique que ce point sera discuté avec le SIACG puisque toutes les communes ont reçu une remarque identique.

Quatrièmement, il est recommandé de mettre en place un système de contrôle interne formalisé au niveau des communes.

Il est rappelé que les points faibles relevés dans le rapport d'audit sont dus en majorité à des problèmes de formalisation. Voilà pourquoi la Cour des comptes désire que ces procédures soient écrites.

Pour conclure le sujet, le Président demande que les commissaires soient tenus au courant de l'élaboration des recommandations formulées dans ce rapport de la Cour des comptes.

b) Nomination des représentants du Conseil municipal au Conseil consultatif de TV Lancy

=====

En l'absence de Mme VERGAIN, Mme DILONARDO présente le sujet : Lors de la dernière séance, il avait été demandé à chaque groupe de présenter la candidature d'un Conseiller municipal au poste de conseiller consultatif de TV Lancy. Nous avons affaire à un poste non rémunéré :

Pour le groupe des Verts : M. Damien Bonfanti

Pour le groupe Socialiste : M. Javier Alonso

Pour le groupe MCG : M. Roger Golay

Pour le groupe UDC : Mme Corinne Florey Bardet

Pour le groupe ULR : M. Cedric Annen

Pour le groupe PDC : Mme Louise Rey

Un vote de principe est effectué, la liste susmentionnée est approuvée à l'unanimité.

Vote accepté à l'unanimité par 29 oui.

c) Divers

=====

En l'absence de Mme VERGAIN, Mme DILONARDO présente le sujet : Le Conseil administratif procède actuellement aux sélections en vue du remplacement de Mme Augsburg, qui prend sa retraite à la fin juin.

La problématique des jetons de présence sera abordée au mois de juin afin que l'on puisse préparer un comparatif de la situation dans les autres communes.

Séance ordinaire du 29 avril 2010

La séance de commission du 12 avril est annulée.

La proposition de Mme Richert concernant les indemnités pour la garde d'enfants est soumise au vote et refusée par 4 voix pour, 6 voix contre.

**10. COMMISSION DE LA SECURITE - Séance du 29 mars 2010 -
Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF****a) Utilisation du terrain d'exercice de St-Georges par l'Association Genevoise d'Air Soft**
=====

En l'absence de Mme CORMINBOEUF, Mme CASUTT présente le sujet : Ce point a été largement expliqué dans le rapport au Conseil municipal du 25 mars 2010.

Suite à une visite sur place le 13 mars, les commissaires présents ont pu se rendre compte de visu de l'emplacement où se déroulaient les jeux, des répliques qui sont utilisées, des billes biodégradables qui sont tirées, d'une portée maximum de 50 mètres et de diamètre de 0,2 à 0,5 mm et qui ne font absolument pas mal, des commissaires ont pu tester des tirs sur eux. Pour mémoire, le jeu s'assimile à du paint-ball ou au jeu de la balle brûlée.

L'emplacement est vallonné, peu fréquenté. Le périmètre est toujours balisé par des banderoles et des personnes sont en faction pour signaler un arrêt de jeu lors de la présence d'éventuels promeneurs. Chaque joueur porte des lunettes de protection. Un port d'armes est délivré à l'achat de la réplique, les mineurs doivent être parrainés par un adulte.

M. Excoffier, président d'Air Soft, a expliqué que l'objectif de l'association est de pouvoir réunir de manière officielle tous les participants qui utilisent ce terrain depuis environ 10 ans mais de manière sauvage. Cet endroit est mal fréquenté, jonché de détritus de toutes sortes, même de fûts pollués. L'Association procède au printemps à un nettoyage du périmètre et cette occupation empêche la présence de gens peu fréquentables. Air Soft occupe le terrain les week-ends, plus souvent le dimanche et la journée.

A la préoccupation d'un commissaire qui craint qu'un membre dérape en dehors de l'activité d'Air Soft, M. Excoffier peut assurer que ce n'est pas cette activité qui va donner des idées néfastes à un membre. Le jeu ne comporte aucune violence.

Les commissaires présents à la démonstration peuvent témoigner de l'esprit fair-play qui règne et émane des adhérents.

Au souci du dérangement et du dérèglement sur la biodiversité que pourrait provoquer l'activité d'Air Soft, il est répondu que le terrain utilisé ne menace aucune espèce de faune ni de flore.

Il est rappelé que la commune n'aura aucune infrastructure à construire. Il est encore expliqué que le terrain appartient à l'Etat et à l'Arquebuse. Il est utilisé par l'armée et les pompiers pour y faire des exercices. Lancy en assume la gestion par le biais d'une convention entre ces parties, raison pour laquelle la commune est sollicitée pour cette autorisation.

L'Arquebuse s'est déclarée tout à fait d'accord avec cette utilisation dans la mesure où les activités sont contrôlées. En cas d'accord, une convention d'utilisation sera passée avec Air Soft, avec notamment les horaires indiqués et stipulant que la Commune n'est aucunement responsable de quoi que ce soit sur ce terrain.

Séance ordinaire du 29 avril 2010

Finalement, la décision d'octroyer un accord de principe pour l'utilisation de ce terrain par Air Soft est acceptée par 8 voix et 2 abstentions.

M. LANCE : J'aimerais juste préciser deux ou trois points qui ont été évoqués lors de la Commission de sécurité. Vous dire tout d'abord que l'entier du terrain où se passent ces activités appartient aux Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation, qu'actuellement, aucune analyse sur la biodiversité n'a été entreprise, car ces analyses sont à la charge du propriétaire, par conséquent, les Exercices de l'Arquebuse. Les Exercices de l'Arquebuse que nous avons contactés suivront la décision du Conseil municipal, évidemment que si vous refusez, les Exercices de l'Arquebuse interdiront cette activité sur leur terrain, et finalement la société Air Soft devra demander au Service des forêts l'autorisation d'exercer ses activités dans le secteur forestier de la maison de feu. En principe, ce service suivra également la décision du Conseil municipal.

M. BONFANTI : Pour ma part, je m'opposerai à la permission d'utilisation du terrain par cette association dans la mesure où j'ai pris contact avec un expert ornithologue. Il s'avère que c'est une zone où les oiseaux se rendent fréquemment, c'est une zone où les oiseaux se rendent d'octobre à mars, il y a également d'autres animaux. J'ai pris contact avec deux associations environnementales qui m'ont dit exactement la même chose et qui trouvent plutôt étrange que la commune n'ait pas pris contact avant l'inspecteur cantonal des forêts. Je vous rappelle qu'on est en zone forestière, on ne va pas dire qu'il y a un vice de procédure, mais qu'on aurait pu, de manière assez logique, avoir un contact avec l'inspecteur cantonal des forêts pour savoir de quoi il s'agissait. A ce niveau-là, je m'opposerai à cela, j'ai de la peine à concevoir tout cela.

M. PROGIN : Pour notre part, nous accepterons cette démarche. J'ai de la peine à comprendre le raisonnement de mon collègue, d'autant plus que notre Conseiller administratif vient de nous dire que si on accepte, ce sera de toute manière subordonné à l'accord au Service des forêts. Alors, à moins que M. Bonfanti veuille se substituer au Service des forêts, je pense que ce Service est tout à fait apte à répondre à ces questions.

M. ZEHFUS : Suite à l'excellente synthèse de Mme Casutt et sans vouloir trop réagir à la lettre lue dans les Communications du Bureau à ce sujet, je tiens à m'exprimer en tant que connaisseur de ce lieu puisque j'y passe entre trois et cinq fois par semaine lors de mes habituelles séances de jogging.

J'ai très souvent vu des « joueurs », j'ai également eu l'occasion de passer pendant des exercices de pompiers de notre ville, aussi d'autres communes, de même que lors d'instructions aux recrues de la caserne des Vernets.

Pour en revenir à l'association dont on parle, jamais oh grand jamais, je n'ai été mis ou me suis senti en danger lors de ses jeux. Personnellement et par curiosité, j'ai observé leurs jeux de guerre, je ne fais pas de parallèle avec le film du même nom, mais cette association utilise ce terrain sachant que la quasi totalité des utilisateurs sait ce que le mot respect veut dire.

Ne parlons pas de violence comme l'auteur de la lettre, citée dans les communications du Bureau, ni de cris et autres esclandres, sinon interdisons les consoles vidéo, les films, etc. Juste un petit bémol, les billes sont biodégradables d'accord, mais l'utilisateur pourrait de temps à autres nettoyer le cheminement en béton, parce que les billes on peut les compter par centaines ou par milliers, et là, elles ne se dégradent pas ou pas tout de suite.

Donc, je voterai pour l'accord de principe. Juste pour répondre à M. Bonfanti, si j'avais eu connaissance de son intervention, j'aurais préparé une réponse sur le problème ornithologique, parce que j'ai tout ce qu'il faut à la maison.

M. MATHIEU : Sans revenir sur les arguments de M. Bonfanti qui sont tout à fait importants, je vais utiliser exactement le même discours que M. Zehfus, mais dans l'autre sens. Je suis très très étonné que les gens

Séance ordinaire du 29 avril 2010

arrivent à être aussi responsables, sages, écologiques etc. quand ils sont en présence d'une commission du Conseil municipal, ou quand ils discutent avec des Conseillers municipaux, qu'ils soient autant peu respectueux, criards, gueulars, comme cela a été dit dans la lettre d'un concitoyen. Je pense que là il y a quelque chose de très important à faire et quand on additionne ce non-respect dès que les autorités se retirent, plus la possibilité qui est beaucoup plus grande de changer un écosystème qui est au bord du Rhône, je propose de refuser cette proposition.

M. PAGE : Après avoir vu cette association sur le terrain, on a pu constater son sérieux tant dans sa structure d'organisation que sur le déroulement des jeux.

Les personnes qui font partie de cette association proviennent de tous les horizons professionnels, même des étudiants. Il est préférable d'avoir une telle association qui occupe ce terrain et l'entretient indirectement. La pratique de ce sport n'est pas plus dangereuse que d'autres actuellement à la mode. Des jeux vidéo sont bien plus violents.

C'est pourquoi, le groupe Libéral-Radical accepte l'utilisation par l'Association genevoise Air Soft du terrain d'exercice de St-Georges.

M. ERETZIAN : Je me permets de réagir, j'aime mieux contrôler une activité, et il a été clairement dit que cela continuerait d'une façon sauvage si on devait refuser. Donc, il vaut mieux contrôler quelque chose, il a été convenu avec Soft Air au cas où cela dégénère, on sait à qui on a affaire si on doit intervenir. Maintenant, on ne sait pas qui, on ne sait pas ce qui se passe.

M. LANCE : Je voulais juste répondre à M. Mathieu. Actuellement, selon ce qu'on nous a expliqué sur place, il y a des éléments indésirables qui ne font pas partie de la société Air Soft qui viennent pratiquer ce jeu sur ce territoire. Evidemment, cela pose un problème à Air Soft qui nous a clairement dit que, si elle a la maîtrise de ce terrain, ces personnes indésirables ne viendront plus en dehors des heures qui seront définies par la société Air Soft. Donc, c'est pour cela aussi que ce Monsieur qui se plaint et qui habite de l'autre côté du Rhône, est peut-être dérangé par ces bruits provoqués par ces éléments indésirables et incontrôlables.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Je pense que ce que vous précisez là est l'engagement que l'association Air Soft se propose de tenir, que ce soit dans les conditions des termes de l'agrément qui sera rédigé.

M. LANCE : Ce sera inclus dans la convention.

Mme CASUTT : On peut aussi dire que le fait que ce soit occupé par Air Soft, par les pompiers par n'importe lequel de ces exercices, peut aussi éviter que les dealers viennent s'installer ici, vu la proximité du Cepta et du cycle des Grandes-Communes. Je pense que c'est mieux d'avoir ce genre de personnes qui font du sport que d'autres qui seraient beaucoup moins désirables.

M. BONFANTI : Je suis un peu interloqué Mme Casutt, on n'a pas besoin d'avoir des APM à Lancy, c'est vrai qu'on a des associations sportives qui s'occupent du contrôle de la sécurité dans notre commune, donc je suis un étonné de ce côté-là. Je vous rappelle juste que ce n'est pas à une association sportive de se concentrer sur la sécurité de notre commune premièrement, c'est aux APM de le faire, et deuxièmement, j'ai aussi été interloqué dans la mesure où nous avons parlé de ce sujet en Commission de la sécurité, alors qu'il s'agit d'une association sportive. J'aimerais juste qu'on m'explique pourquoi la Commission des sports n'a pas été interrogée à ce sujet.

M. LANCE : Simplement parce que nous avons une convention de longue date avec la société de l'Arquebuse pour l'utilisation de la maison de feu. Evidemment cette activité d'Air Soft vient s'ajouter aux activités des pompiers et de la protection civile, donc cette activité d'Air Soft se greffe directement à cette convention que nous avons avec l'Arquebuse.

Séance ordinaire du 29 avril 2010

M. PROGIN : La sécurité comme on l'entend là, c'est bien entendu occuper le terrain, je pourrai expliquer ces notions à M. Bonfanti. Quand on occupe un terrain, les gens ont beaucoup moins tendance à venir s'y implanter, et il ne fait aucun doute, pour rejoindre ma camarade, que les troubles que signale ce Monsieur, notamment les bagarres au bord du Rhône sont vraisemblablement plus liées à des produits dérivés de l'opium qu'à des petites billes en maïs aggloméré.

M. TEMEL : A la Commission de la sécurité, nous avons peut-être une conception différente que la Commission de l'environnement. Peut-être, nous regardions la chose avec les lunettes de sécurité. Alors, je vous invite à envoyer à la Commission de l'environnement aussi pour la question de la biodiversité.

M. FAVRE : Vous proposez de renvoyer ce sujet à la Commission de l'environnement ?

M. TEMEL : Oui.

M. LUSSI : Il est certain que si chacun devait dresser une liste personnelle des sociétés qu'il aime, des sociétés qu'il pense peu utiles et des sociétés qu'il pense ou qu'il trouve nuisibles, nos listes seraient fort différentes. Aujourd'hui, quelque chose peut-être déplaît à certains, c'est concevable, par contre, il semblerait que tout un cortège de mesures adéquates de contrôles a été mis en place, non seulement mis en place par des privés, mais il semblerait avec l'aval de notre Conseiller administratif.

Pensons peut-être aux réjouissances que nous ne partageons pas tous fort heureusement d'ailleurs, parce que souvent il y aurait peut-être des empilements de gens et des files d'attente pas possible, peut-être un peu de tolérance, parce que je crois que tout ce que j'ai entendu, on a parlé de dangerosité, mais je pense qu'il serait agréable qu'on donne l'autorisation à cette société de continuer son activité.

M. FAVRE : On passe au vote de la demande de M. Temel de renvoyer ce sujet à la Commission de l'environnement

La demande de M. Temel est refusée par 24 non et 5 oui.

Vote accepté par 22 oui - 4 non - 3 abstentions.

b) Statuts de l'ORPC de Lancy-Cressy

=====

En l'absence de Mme CORMINBOEUF, Mme CASUTT présente le sujet : Le Conseil municipal a accepté le principe de rapprochement entre l'ORPC de Lancy et de Cressy.

Les statuts sont issus des statuts de l'ORPC de Cressy, soit Onex et Confignon auxquels il a été intégré Lancy. Ces statuts ont été visionnés par la juriste d'Onex et un juriste de l'Etat.

Ils règlent le fonctionnement, la manière de collaborer, le financement entre ces trois communes. La Commune directrice sera Lancy avec un seul commandant à la tête de l'ORPC, soit M. Pascal Rosé et ce, dès le 1^{er} janvier 2011, date du regroupement officiel.

Les Conseils municipaux des 3 communes doivent donc avaliser ces statuts, avant qu'ils ne soient envoyés à l'Etat.

Ces statuts ont été approuvés à l'unanimité de la Commission.

Vote accepté à l'unanimité par 29 oui.

Séance ordinaire du 29 avril 2010**c) Mise en place de caméras dans différents lieux de la commune
- Proposition du Conseil administratif amendée**

=====

En l'absence de Mme CORMINBOEUF, Mme CASUTT présente le sujet : Suite au rapport de la Commission de la Sécurité du 8 février 2010 se prononçant sur l'implantation de caméras dans les parkings, écoles et parcs de la Commune, le Conseil administratif fait la proposition d'équiper de caméras les endroits suivants :

- les parkings des Courtillets, Rambossons et Vendée. Louis-Bertrand en étant déjà équipé, et cela à satisfaction.
- école des Palettes
- parc de Surville

Ces sites s'étant révélés les cibles d'une majeure partie des incivilités relevées par les APM et le SPPM.

Cette proposition pouvant subir des amendements, des représentants de différents partis ont déclaré vouloir mettre plus de caméras, au vu de l'insécurité qui est de plus en plus constatée et ressentie par les habitants aux 4 coins de la commune.

La proposition suivante est faite au Conseil municipal, d'équiper de caméras :

- les 4 grandes écoles soit : Palettes, Caroline, En Sauvy et Tivoli,
- les parkings des Courtillets, des Rambossons et de la Vendée et Louis-Bertrand
- les parcs de Surville, du Gué et Louis-Bertrand.

Cette proposition d'amendement a été acceptée par 7 voix et 3 abstentions.

Il ne faut pas oublier que si le Conseil municipal accepte cette proposition, elle doit encore être transmise à l'Etat qui doit l'avaliser, et cela prendra encore du temps. De plus, il faudra mettre un coût sur ces installations, coût qui devra être également avalisé.

A relever encore que seul un Conseiller administratif à désigner et le chef de la Police municipale seront habilités à déflouter les images, et cela seulement en cas d'infraction constatée ou de dépôt de plainte.

Dernier point relevé : la Commune ne peut installer des caméras ni sur le domaine public cantonal, ni sur le domaine privé.

M. LANCE : Effectivement, si vous acceptez la proposition qui vous est faite par la Commission de la sécurité, il faut compter encore avec un long processus pour aboutir. Je veux peut-être vous le dire rapidement. Il faudra effectivement revenir avec une délibération ouvrant un crédit d'investissement et adoptant un règlement sur la vidéo surveillance. Ensuite, il y aura des possibilités de séances de concertation avec le Service de surveillance des communes, il y aura le vote du Conseil municipal, et ensuite, il faudra transmettre au Service de surveillance des communes les documents suivants :

- 1 descriptif des lieux d'installation et du matériel utilisé
- 1 plan précis définissant l'emplacement de chaque caméra avec son champ de prise de vue et sa portée, et ses dimensions
- les horaires d'utilisation et la durée de conservation des bandes
- les autres mesures prises pour assurer la sécurité des lieux
- les infractions subies par la commune qui seront motivées pour envisager l'installation de caméras
- la liste des personnes et leurs fonctions habilitées à visionner les données et les modalités de visualisation
- et cas échéant, l'accord des membres du personnel qui utilisent les locaux mis sous surveillance.
- ensuite, il y a évidemment transmission du dossier aux préposées,
- l'établissement de l'arrêté du Conseil d'Etat
- transmission de l'arrêté du Conseil d'Etat aux préposées par mesure formelle

Séance ordinaire du 29 avril 2010

Je crois que tout cela va prendre encore plusieurs mois. Je voulais quand même le préciser parce que c'est une procédure assez lourde, et effectivement, aujourd'hui, vous devez uniquement vous déterminer sur les lieux qui seraient surveillés par des caméras de surveillance.

Mme JUIILLERAT VAN DER LINDEN : Fortement opposée à la pose de caméras tous azimuts, pour les raisons que j'ai pu exposer en commission, je suis, et mon groupe avec moi, satisfaite de la limitation dont le Conseil administratif a su faire preuve dans sa décision, et nous souhaitons que l'efficacité de ces mesures soit attentivement et régulièrement évaluée.

Par contre, nous nous opposons à des caméras supplémentaires et rappelons que, dans les lois qui traitent du sujet, il est clairement indiqué que les caméras sont une mesure parmi d'autres, et qu'à ce titre, il nous paraît largement temps de considérer quelles mesures complémentaires doivent être mises en œuvre.

Nous refusons donc l'amendement et soutenons la proposition initiale du Conseil administratif.

Mme MARCHIANDO : Le parti Socialiste a toujours privilégié la prévention plutôt que la répression et la surveillance. De ce fait, nous préférons mettre plus de moyens sur la communication et le contact avec les habitants de Lancy par la présence d'îlotiers, d'APM et de travailleurs sociaux hors murs.

Toutefois, le parti Socialiste n'est pas opposé par principe à l'installation de caméras vidéo surveillance. Il serait d'accord d'en installer dans les lieux où l'on constate des dégâts importants dus au vandalisme. Par exemple à l'école des Palettes concernée par des rapports de dégâts, soit 22 rapports sur 44.

Il propose donc de limiter l'installation de ces caméras aux endroits proposés par le Conseil administratif, à savoir les 4 parkings souterrains : Courtillets, Rambossons, Vendée et Louis-Bertrand, ainsi que dans l'école des Palettes et au parc Surville, ceci dans l'idée de faire un essai pendant une année par exemple, et d'en faire un bilan. Cela nous permettra de savoir si ces moyens sont réellement efficaces.

De chiffrer après 12 mois des dégâts causés, faire en sorte que son installation et son utilisation soient réglementées, planifiées et cadrées. Pour la suite (de pose de caméras supplémentaires) que la pose de vidéo conférence se fasse sur une base légale et dans le respect du principe de proportionnalité et d'équité.

M. ANNEN : Quel angélisme de la part des Socialistes. L'angélisme de nos amis Socialistes qui veulent faire de la prévention à tout va, la prévention est obligatoire, la prévention est nécessaire, arrêtons de penser qu'en ne faisant que de la prévention, on va pouvoir arranger les choses, peut-être qu'une société de macramé aux Palettes pourrait occuper le terrain. Il y a un moment où il faut être raisonnable, il faut qu'on aille de l'avant, il y a un consensus qui a été trouvé, il y a un amendement qui a été fait qui a été accepté à la majorité de la Commission de la sécurité, 3 personnes se sont abstenues, et on arrive au Conseil municipal de nouveau, on remet tout en cause, on ne peut pas, il ne faut pas trop taper sur les doigts.

Les gens qui ont la conscience tranquille n'auront aucun problème avec ces poses de caméras, c'est un système de répression et de prévention, ce n'est pas qu'un système de répression, et je pense qu'il faut aller de l'avant, faire confiance à la vision qui a été mise en place, et suivre tout cela. Je pense qu'il faut qu'on ait une évaluation pour tout cela, Mme Juillerat van der Linden, mais arrêtons de penser qu'en ne faisant que de la prévention, on va régler les choses, si cela existait, cela se saurait. Le groupe ULR acceptera cette proposition amendée.

Mme CASUTT : On voit bien que quand on fait des demandes qui doivent passer par les services de l'Etat, ça prend beaucoup de temps, on attend encore nos zones bleues macarons demandées en 2006 sauf erreur. Ce n'est pas parce qu'aujourd'hui on demande 10 caméras, que cet été on va pouvoir mettre des caméras sur 10 lieux de la commune. Je pense qu'il vaut mieux en demander un peu plus, même si on ne les installe pas directement toutes, mais d'avoir la possibilité de le faire, surtout qu'on sait qu'il y a quand même la nécessité, les gens ont de plus en plus peur de se promener la nuit, dans les écoles, dans les

Séance ordinaire du 29 avril 2010

préaux, dans certains parcs. Il y a des endroits où il y a des zones qui sont un peu protégées, où des gens viennent s'installer qui n'ont rien à y faire, je pense que les parcs doivent rester des lieux de jeux pour les enfants, les écoles la même chose, que tout le monde puisse y aller. Je pense que quelqu'un qui n'a rien à se reprocher n'aura jamais de problème avec les caméras.

Il ne faut pas oublier qu'avec ces caméras, comme on l'a dit, les images sont floutées, seules certaines personnes auront le droit d'y accéder, s'il y a un événement qui se passe, seules une ou deux personnes pourront voir ces images défloutées, je ne crois pas que cela mette en péril la vie de chacun, je ne pense pas qu'on rentre dans l'intimité des gens. Selon l'amendement, on n'est pas en train de demander des choses extraordinaires, c'est vraiment un minimum pour être bien à Lancy, et rester bien à Lancy.

M. GOLAY : Quand j'entends les arguments mes collègues Socialistes, cela me laisse assez pantois. On sait que les Socialistes ont toujours une préférence à protéger les délinquants, leur confort en prison et puis la réinsertion plutôt que les victimes. Pour notre groupe, on est pour étendre un maximum de caméras pour protéger notre population à titre de prévention et même pour être utilisées pour élucider certains délits. Lorsque je lis le rapport de la sécurité, je reste aussi un peu perplexe lorsque j'entends que les endroits où les caméras seront probablement posées, c'est pour la protection des biens, mais il n'y a absolument rien pour rassurer les personnes qui cheminent sur nos avenues. J'ai bien compris qu'il faut un accord du canton, que la poste de Lancy puisqu'elle a été citée, devrait être consultée, j'ai des doutes qu'elle ait été consultée, parce que je crois qu'il n'y a pas aujourd'hui un Bancomat, sauf celui de la poste du Grand-Lancy, qui n'est pas sous la surveillance de caméras. Je pense que cela n'a pas été fait, je me trompe peut-être, mais je pense que les contacts n'ont pas eu lieu, parce qu'il y a une participation entre la commune et la poste, je pense que la poste a tout avantage à mettre des caméras de surveillance pour ses locaux. Le seul endroit à Genève où il n'y a pas eu de caméras, et on le sait cela a paru dans les journaux, c'est la Corratierie, là c'est clair qu'il fallait protéger certaines personnes qui rentraient avec des valises dans certains milieux bancaires.

Donc, aujourd'hui, il y a une loi qui est en train d'être discutée en commission du Grand Conseil, elle permettra la pose de beaucoup de caméras au sein de la ville, cela va certainement se faire, il semblerait que les sensibilités sont plutôt en faveur maintenant de ce type de protection, tout autre argument un peu léger irréaliste que nous propose la Gauche aujourd'hui. Je pense qu'on doit aller de l'avant. Nous prenons ces poses de caméras prévues dans les discussions qui ont eu lieu à la Commission de la sécurité comme une première série. Nous voulons que cela aille plus loin, que la population puisse se balader en toute sécurité, ce qui, aujourd'hui, n'est pas le cas, côté Palettes ou autres lieux dans la commune.

M. VITALI : J'ai écouté mes collègues, je voulais juste préciser ce qui avait été dit par un collègue Socialiste, on n'était pas contre les caméras, mais on demande que parallèlement il y ait de la prévention, ce qui avait été proposé par le Conseil administratif soit accepté, qu'il n'y ait pas de rajout de caméras parce que je crois que lors de la commission, c'est suite à la demande d'un commissaire que ces demandes ont été faites, qu'on suive ce qui a été proposé par le Conseil administratif.

Je reviens sur les propos de M. Annen en disant effectivement qu'il faut faire de tout pour essayer qu'il y ait moins de dégâts, il faut prévenir évidemment, il ne faut pas que d'autres choses arrivent. Je rappelle aussi à mon collègue, M. Golay qui rit un peu du parti Socialiste, qu'on n'a pas encore de prison à Lancy, je ne sais pas de quel Socialiste il parle. Nous suivons ce que le Conseil administratif a proposé en tant que parti Socialiste.

Mme JULLERAT VAN DER LINDEN : Il est question d'angélisme et de bonne conscience à plusieurs reprises, je ne pensais pas qu'on allait redébiter ici des arguments par rapport aux caméras, mais vu ce qui a été évoqué, notamment la question de la bonne conscience, je tiens à dire que j'ai parfaitement bonne conscience, mais que je ne veux pas de caméras. Je pense que c'est une question de dignité de la personne, une question de confiance envers les citoyens aussi, et peut-être pas d'immixtion dans la vie privée, vu que les images sont floutées, mais je pense que dans une démocratie, c'est quelque chose de tout à fait important. On nous ressort que les arguments que nous avons sont légers, je tiens à dire

Séance ordinaire du 29 avril 2010

également que les arguments en faveur des caméras sont très légers aussi, que la démonstration des effets, que ce soit au niveau de la prévention ou de la résolution des délits par rapport à l'utilisation des caméras, reste extrêmement faible, je ne veux pas revenir là-dessus. A mon sens, l'investissement ne vaut vraiment pas la peine et surtout pas isolément, je ne pense pas qu'il faille mettre tous nos œufs dans le même panier, en mettant une grosse armada de caméras à ce stade. On procède OK pour cette première étape telle qu'elle a été proposée par le Conseil administratif avec une évaluation rigoureuse et qu'on en discute après.

M. LUSSI : J'essayerai de ne pas entrer dans cette lutte inter-parti. Deux choses me paraissent intéressantes à relever. On parle toujours du sentiment d'insécurité pas du nôtre, celui de nos concitoyens. Est-ce qu'on ose parler aussi du sentiment de sécurité rien que le fait de voir ce que ces caméras peuvent amener. Certains de mes préopinants ont demandé des études, parce que c'est quand même bizarre que lorsqu'on met une caméra, on rentre alors presque dans les critères de banquiers, en disant combien ça coûte, ça coûte tant et nous voulons un rendement de ceci. Ce n'est pas vrai, ce n'est pas comme ceci qu'il faut le concevoir parce que si vous désirez concevoir comme cela, alors le Conseil administratif devrait également faire une enquête de satisfaction auprès de toute la population et des gens qui sont concernés, pour savoir exactement qu'est-ce qu'ils en pensent. Je crois que là le débat est vain, soyons-en sûrs, Mme Juillerat van der Linden, il n'y a pas de moyen absolu, la sécurité, si quelqu'un avait trouvé la solution pour nous séparer de ce fléau, ce serait déjà en place. Il y a des petites choses qui se font, tout s'additionne, et je ne crois pas avoir entendu ou lu, de dire que ce projet allait supprimer une quelconque subvention ou une quelconque diminution dans un budget social, de TSHM nouveaux. Il s'agit d'un plus, accordons-le à nos citoyens ou du moins à ceux qui le demandent. Personnellement, je voterai pour la proposition du Conseil administratif amendée.

M. ANNEN : Je veux répondre à Mme Juillerat van der Linden. Juste pour rappeler que le débat pour l'instant c'est elle qui l'a lancé, c'est la première qui a pris la parole, et j'ai l'impression qu'on est en train de parler d'un « big-brother », pour l'instant, je vois juste une « small sister ». Je pense que les débats doivent être faits en commission et pas ici.

M. ERETZIAN : Mme Juillerat van der Linden ne nous dit pas ses sources, ni ses références. Il y a deux semaines, j'ai pu voir sur la chaîne Géographic sur TF1 tout un reportage sur l'efficacité des caméras dans la ville de Londres, où elles se posent, comment elles s'exploitent et quelles sont les conclusions de la police londonienne. C'était un reportage très pertinent et je pense que la police genevoise va dans le sens des caméras. Si vous avez des sources, citez-les nous.

M. MATHIEU : Je suis sûr de mes sources, c'est Capital de M6, le chef de Scotland Yard a déclaré qu'on aurait beaucoup mieux fait d'engager des bobbies plutôt que d'installer des caméras. Chacun son avis.

M. LANCE : J'aimerais juste préciser à M. Golay, et ceci pour la Xème fois, M. Golay était là à la Commission de la sécurité, M. Zuber était très clair par rapport à la pose de caméras sur notre commune au niveau légal. Nous ne pouvons en placer uniquement pour la protection des biens communaux. Il a été clair que, sur le domaine cantonal ou le domaine privé, nous ne pouvons pas placer de caméras. Je crois que c'est clair et net. L'Etoile-Palettes est à ce jour entièrement sur domaine privé, personnellement, je n'ai jamais eu connaissance d'agression au niveau du Bancomat de l'Etoile-Palettes, mais je concède qu'il y a eu souvent de la casse au niveau des biens de la Poste des Palettes. Si la poste des Palettes ne réagit pas, nous n'y pouvons rien. Je pense que la Poste est assez puissante au niveau suisse pour réagir, donc, ce n'est pas à la commune de Lancy à prendre contact avec la Poste, et à financer des caméras pour la Poste. Il faut que les choses soient claires au niveau légal.

M. SABEV : J'ai été 14 ans membres d'une commission d'informatique, c'est une commission qui s'occupait de l'installation de caméras, et la première société concernée était les TPG. Il n'y a qu'une personne qui pouvait voir ce qui se passait. J'étais pour la présence physique, pour une sécurité meilleure.

Séance ordinaire du 29 avril 2010

Mme JUIILLERAT VAN DER LINDEN : M. Lussi, vous relevez très justement que le problème c'est le sentiment de sécurité des gens, je tiens aussi à signaler qu'il y a un problème de sentiment d'insécurité des gens et qui est surtout lié à un montage de toute une série de phénomènes de dégradations et que les gens voient assimilés à une menace pour leur personne. Là, il y a aussi un rôle dans lequel, un parti tel que le vôtre tient une part non négligeable du tout, évidemment cela vous fait une certaine ressource électorale, mais à l'évidence, il y a aussi une montée dans l'esprit des gens du sentiment d'insécurité qui ne correspond pas à une réalité. Tout comme M. Lance vient de le relever, il n'a pas du tout l'impression qu'il y ait eu une quelconque menace sur quelqu'un utilisant le Bancomat, mais il y a eu des déprédations matérielles, ce qui est assez différent.

M. FAVRE : On va faire deux votes. Un sur la proposition du Conseil administratif et ensuite un deuxième vote sur la proposition du Conseil administratif amendée.

Je vais juste demander à Mme Casutt de relire la première proposition du Conseil administratif pour moins de caméras et ensuite la deuxième.

Mme CASUTT : Première proposition

- les parkings des Courtillets, Rambossons, Vendée et Louis-Bertrand qui en est déjà équipé
- école des Palettes
- parc de Surville

Cette proposition est refusée par 16 non - 12 oui et 1 abstention.

La proposition amendée est la suivante

- les 4 grandes écoles soit : Palettes, Caroline, En Sauvy et Tivoli,
- les parkings des Courtillets, des Rambossons, de la Vendée et Louis-Bertrand
- les parcs de Surville, du Gué et Louis-Bertrand.

Cette proposition est acceptée par 16 oui - 13 non.

Vote de la proposition amendée acceptée par 16 oui - 13 non.

d) Divers

=====

En l'absence de Mme CORMINBOEUF, Mme CASUTT présente le sujet : Un commissaire signale que les policiers du Poste de Lancy Onex n'hésitent pas à partir en intervention toutes sirènes hurlantes à passé 23h00, et ce, dans un chemin tout ce qui est des plus tranquille. Remarque va leur être adressée.

Un autre commissaire avait déjà fait part que la bande cyclable de l'avenue des Morgines était obstruée par des véhicules parkés dans le mauvais sens. Il faudrait pouvoir intensifier la verbalisation de ces contrevenants. L'amende est plus élevée pour cette infraction, mais ne retient pas pour autant le contrevenant à ne pas respecter la prescription.

Deux commissaires appellent à trouver une solution pour la dépose des enfants de l'Institut International de Lancy sur l'avenue Eugène-Lance. Certains parents ne respectent aucune discipline de circulation et cela devient dangereux. Une solution devrait être trouvée.

Des problèmes d'incivilités sont évoqués tant aux Mouilles qu'à la place des Ormeaux ainsi que vers la Migros d'Onex. Pour ce qui est des regroupements dans une allée de l'Etoile Palettes, une séance est prévue avec les propriétaires et les officiers de l'Etat Major de la Police pour trouver une solution.

Séance ordinaire du 29 avril 2010

M. Lance informe que 3 aspirants APM vont commencer l'école en septembre. Si tout se déroule à satisfaction, ils seront sur le terrain en mars 2011. Il est procédé actuellement à l'audition de 8 candidats qui ont échoué au concours de police pour voir s'ils pourraient être repêchés et intégrés à l'école des APM.

Pour terminer, en réponse à une commissaire, M. Lance confirme que la zone macarons ne pourra être opérationnelle qu'avec des APM supplémentaires, soit pas avant mars 2011. Il relève que deux propriétaires refusent de mettre leur parking en zone macarons.

**11. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS ET FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS REUNIES - Séance du 30 mars 2010 -
Rapporteuse : Mme Marceline DILONARDO****Projet de l'école du périmètre de la Chapelle-les-Sciers**
=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Mme Arnold ouvre la séance. Elle fait part de son plaisir de recevoir les représentants de la ville de Lancy. L'objectif est de construire l'école « Le Sapay » dans les meilleurs délais en respectant les bonnes relations de fonctionnement et d'équilibre entre les deux communes.

Elle cède la parole à M. Seydoux qui fait remarquer que l'école « Le Sapay » sera la première pierre qui va réunir les deux communes sur ce quartier. Le projet qui va être présenté est la suite d'un concours auquel M. Renevey et lui-même ont participé avec des spécialistes. Les vainqueurs vont présenter le projet ce soir et un crédit d'étude sera prochainement présenté au sein des deux Conseils municipaux en vue de sa réalisation.

M. Longchamp, architecte du bureau Chevalley Longchamp Russbach présente le projet. L'équipe de travail est constituée comme suit : les ingénieurs géotechnicien, géomètre et sécurité, ainsi que l'acousticien et le paysagiste font partie du projet, mais ne sont pas intégrés directement dans le pool de mandataires.

La capacité de cette école primaire est d'environ 600 élèves et 50 adultes, ce qui représente un groupe scolaire et demi.

Le programme se répartit en diverses zones correspondant aux différents besoins liés à l'enseignement, aux activités créatrices et administratives de l'école, aux activités parascolaires, aux sociétés communales et aux activités sportives.

L'école comprend notamment :

- 24 classes (16 classes + 8 classes) et salles d'appui
- Un atelier du livre/bibliothèque (qui sera accessible par le public) et un atelier d'activités créatrices
- Une salle de projection et salle de langues
- Une salle de jeux et de rythmique
- Divers locaux pour le parascolaire
- Un restaurant et une cuisine scolaire
- Une aula
- Une salle double de gymnastique
- Une piscine (accessible au public)
- Des locaux pour sociétés
- Un appartement de concierge

M. Longchamp situe sur la carte l'emplacement de la future école, à cheval sur la frontière des deux communes, entre le quartier La Chapelle, sur le territoire de Lancy et le quartier Les Sciers, sis à Plan-les-Ouates. L'école sera liée au cordon boisé qui fait l'interface entre les deux communes. Il s'agit d'une implantation pavillonnaire, présentant des bâtiments de gabarits variés qui permet un projet par étapes.

Séance ordinaire du 29 avril 2010

Le préau est orienté sur le cordon boisé, tandis que l'accès à l'école est orienté sur la tranche urbaine de Plan-les-Ouates. Une esplanade publique permet la liaison entre le quartier La Chapelle et le quartier Les Sciers.

Etape 1 :

2013 : construction du bâtiment A qui est celui de l'école, ainsi que du bâtiment B qui est celui du parascolaire avec l'aula et le restaurant scolaire.

2014 : bâtiment C qui est celui des sports, comprenant les salles de gymnastique et la piscine.

Etape 2 :

2015 : bâtiment D, 2^{ème} étape de l'école.

Le préau est intimisé par rapport aux logements qui seront construits autour, sur lequel donneront toutes les entrées scolaires. Un rez inférieur qui correspondra à l'esplanade publique donnant accès à tous les éléments publics du complexe scolaire.

La typologie du projet est multi orientée, et liera ainsi au maximum les 2 quartiers et le cordon boisé.

A l'étage du bâtiment A, l'on trouvera les classes, ainsi que les salles d'appui, tandis qu'à l'étage du bâtiment B, seront créées les salles pour le parascolaire et l'appartement du concierge.

Au deuxième étage des bâtiments scolaires (étape 1 et 2), on trouvera, entre chaque classe, un espace de dégagement regroupant deux classes et pouvant être utilisé pour les activités dites 'de décroisement'.

L'esplanade du rez inférieur offre aux sociétés une entrée indépendante de plain-pied et un accès, via les sous-sols, aux diverses salles, ainsi qu'à l'atelier du livre et à la bibliothèque.

Le bâtiment des sports sera doté d'un hall d'entrée surplombant la salle de gymnastique et un escalier desservira l'ensemble des locaux de sports, tout ceci avec un grand vide de lumière, afin d'amener le plus de luminosité possible, en sous-sol, vers la piscine.

Au premier sous-sol de ce bâtiment des sports, l'on trouve les vestiaires, les dépôts et la double salle de gymnastique. C'est à ce niveau que ce fait le lien en sous-sol avec l'école primaire.

Au deuxième sous-sol, se trouve la piscine. Le bâtiment profitant de la grande déclivité du terrain.

La structure des bâtiments prévue est traditionnelle, à savoir en béton. En opposition, il y sera installé des fenêtres et des volets en bois naturel, insérés dans une double peau vitrée. Pour des questions thermiques, le vitrage sera triple et dans ces ouvrants, un système de ventilation nocturne sera installé, permettant une ventilation naturelle durant la nuit, tout en préservant le bâtiment des déprédations liées aux vols ou aux conditions atmosphériques.

A l'issue de cette présentation, M. Longchamp cède la parole à M. Ackermann afin que ce dernier présente le volet énergétique du projet.

Conformément à ce qui était stipulé dans le concours, le concept énergétique est basé sur le label Minergie P, à savoir :

- Un concept technique simple et durable
- L'optimisation des mesures constructives afin d'éviter des solutions techniques compliquées
- L'assurance d'un bon fonctionnement pour le meilleur confort possible des utilisateurs
- La gestion simple et individuelle des différents programmes des locaux, puisqu'il faut prendre en compte des heures d'occupation différentes.
- La réduction de la consommation énergétique et la protection de l'environnement.
- Un grand travail est effectué sur l'enveloppe du bâtiment, prévoyant une isolation thermique performante, une bonne protection solaire, une ventilation double flux avec récupération de chaleur, ainsi qu'un dispositif de ventilation nocturne naturelle afin d'éviter la surchauffe estivale. Ces deux derniers éléments se combinent bien sans trop d'équipements techniques.

Les bâtiments seront approvisionnés en énergie de la manière suivante : Une partie solaire thermique qui permettra de préchauffer l'eau chaude pour la piscine, pour les douches des salles de gymnastique et l'eau chaude en général.

En complément du système solaire thermique, un raccordement sur le réseau de chauffage à distance est nécessaire. La chaudière centrale est prévue par les Services Industriels de Genève (SIG), proche du quartier. Cette chaleur sera produite par du solaire et une pompe à chaleur qui valorise le rejet d'énergie et comme secours, une partie gaz. Cette partie-là sera gérée par les SIG. Cette mesure évitera de gros

Séance ordinaire du 29 avril 2010

investissements pour une centrale de chauffage indépendante et permettra d'optimiser la place en évitant l'installation de locaux techniques et d'économiser sur des coûts d'entretien.

En termes d'énergie globale, les besoins apportés par les SIG et le solaire thermique, représenteront 20 kWh/m²/an. La récupération de chaleur permettra, à elle seule, de couvrir 80 % des besoins énergétiques sur le chauffage.

En ce qui concerne l'énergie électrique, le projet prévoit deux sources : le solaire photovoltaïque pour une petite partie et l'électricité du réseau SIG. L'objectif est de rester à une consommation de 10 kWh/m²/an, standards exigés par le label Minergie P.

Les avantages du standard Minergie P, qui pousse à l'isolation de l'enveloppe à l'extrême, sont les suivants :

- Le chauffage statique n'est plus nécessaire, ce qui réduit les coûts d'entretien.
- Le bon contrôle de la qualité de l'air et de la température par un renouvellement mécanique régulier.
- La possibilité de couper le chauffage lorsque l'école n'est pas occupée.
- La réduction des frais d'énergie et des frais d'entretien.
- Ce standard présente néanmoins des inconvénients qui sont :
 - Un investissement plus important pour l'enveloppe thermique, soit 8% de plus value, calculée par rapport au standard minimum exigé en comparaison avec des bâtiments similaires, ce qui représente ici Fr. 4'000.000.--
 - La mise en place du double flux qui est plus contraignante au point de vue architectural, mais qui permet une récupération d'énergie d'environ 80 % en contrôle automatique, contrairement à une ventilation manuelle, difficilement contrôlable et qui nécessite une grande discipline de la part des utilisateurs – en l'occurrence les enseignants -
 - En conclusion, M. Ackermann estime que la réalisation du groupe scolaire « Le Sapay » selon les normes Minergie P s'inscrit parfaitement dans la politique énergétique des deux communes et permet de garantir une performance selon les objectifs demandés lors du concours.

1. Présentation du coût estimé des travaux par éléments et par étapes

Le degré de précision est de +/- 10 %.

Le prix au m³, notamment sur la commune de Lancy est aujourd'hui d'environ Frs 600.-. Les adaptations nécessaires pour la norme Minergie P, adaptations ce qui porte le prix au m³ à environ Frs 650.-. Et avec l'indexation par rapport à l'époque de construction : 750.--/m³

L'estimation CFE du 24 mars 2010 est de :

Etape 1	Fr.	57'170'000.--	TTC
Etape 2	Fr.	<u>10'330'000.--</u>	TTC
Total	Fr.	67'500'000.--	TTC

Afin de se tenir au planning intentionnel :

- vote d'un crédit d'étude en avril 2010,
- crédit de construction en avril 2011
- commencement des travaux durant l'été 2011, pour terminer au plus tôt la première partie de l'école pour la rentrée 2013.

Le parascolaire suivrait quelques mois plus tard. L'objectif est de terminer le bâtiment des sports en 2014 (la piscine ne pourra ouvrir que deux mois plus tard après contrôle de la qualité de l'eau).

L'étape deux de l'école est mentionnée à titre indicatif, cela n'étant pas une priorité de le voir terminée en 2015.

La dépose en requête d'autorisation de construire est prévue pour la fin de l'année 2010 afin de l'obtenir durant l'été 2011.

2. Discussions et questions et réponses :

Tous les bâtiments du projet auront une certification Minergie P.

Concernant les mises en œuvre progressives :

Etant donné que les estimations pour la rentrée 2013 montrent une sous occupation des classes, les parties inoccupées pourront servir aux parascolaires provisoirement. Pour la gymnastique, les salles de rythmiques prévues pourraient offrir une solution provisoire.

Séance ordinaire du 29 avril 2010

Le standard Minergie ne serait-il pas suffisant étant donné que l'énergie photovoltaïque ne sera pas utilisée durant les deux mois les plus ensoleillés. Cette énergie sera-t-elle distribuée aux bâtiments attenants ? L'enveloppe est tellement étanche que l'on peut justement de couper totalement le chauffage durant les mois d'inoccupation des bâtiments aussi bien en été qu'en hiver. Les bâtiments sont maintenus à niveau par le solaire passif ce qu'il n'est pas possible de faire avec le standard Minergie. Pour ce qui est du photovoltaïque, qui est couplé avec le réseau, lorsqu'il y a surproduction, l'énergie ne sera pas perdue puisqu'elle est injectée dans le réseau.

En ce qui concerne la production de chaleur, il y a deux solutions : les communes investissent dans l'installation, la gèrent et vendent l'énergie ou les installations sont fournies par les SIG, les communes achètent les calories produites à un prix supérieur pour amortir les frais d'installation.

En ce qui concerne la nouvelle loi cantonale (HPE), les exigences et les démarches sont les mêmes que pour Minergie P.

Après discussion avec les services des sports, deux gradins seront créés sur toute la longueur de la salle ainsi qu'à l'étage supérieur permettant d'accueillir environ 250 personnes.

Il est précisé que la salle de gymnastique, la piscine seront ouvertes au public. De nombreux locaux de sociétés sont prévus notamment dans le bâtiment du parascolaire qui accueille des salles de musique et des locaux de sociétés.

Les vitrages sont orientés sur les quatre côtés Deux types de vitrages sont prévus : une double peau (qui est un double vitrage intérieur) que l'on pourra ouvrir pour le nettoyage. Devant ce vitrage, seront installés des stores, protégés par un troisième vitrage qui créera une façade thermiquement très performante et qui permettra de ne pas rencontrer de souci de déprédation des stores et évitera une surchauffe des classes.

Est-il prévu une exploitation simultanée des locaux associatifs par les deux communes ? Une priorité sera-t-elle donnée à une commune plutôt qu'à l'autre et est-ce que des besoins ont déjà été pressentis pour l'une ou l'autre quant à ces locaux à usage public ?

Mme Arnold précise que l'objectif est d'affecter cette zone au quartier. Par la suite, il est vrai qu'il y aura peut-être des quotas établis par rapport aux participations financières des deux communes si l'on devait ne pas être, par la force des choses, à 50/50. Cependant, l'objectif est véritablement de travailler sur un quartier de qualité et de bien-être et non de tenir des « comptes d'épiciers ».

M. Renevey ajoute qu'une estimation des besoins a été faite de par et d'autre.

Il est précisé que les enfants qui fréquentent actuellement l'école provisoire des Serves viendront prendre possession des classes de l'école « Le Sapay ».

M. Renevey précise encore, pour répondre à plusieurs commissaires sur cette problématique, que les études du SRED se sont, jusqu'à ce jour, révélées très fiables.

Au niveau de l'investissement dans la construction, l'idée est de partager ces coûts à raison de 50 %.

L'école se situe sur la commune de PLO et qu'actuellement le terrain est encore en grande partie aux mains de l'Etat de Genève.

La prochaine étape est donc d'acquérir ce terrain en copropriété par les deux communes. Les négociations avec l'Etat ont débuté sans rencontrer aucun problème déclare M. Lance.

Au niveau de l'exploitation, il s'agira ensuite d'établir une convention d'utilisation afin de partager les coûts de fonctionnement selon la provenance des élèves.

M. Longchamp précise que la seule parcelle privée concerne l'étape 2 de l'école, étape qui n'est pas prévue avant 2015.

Pas de souci non plus avec le DIP qui est partie prenante dès le départ puisque des membres du département faisaient partie intégrante du jury.

En cas de divergences entre les 2 communes en ce qui concerne le standard Minergie P ou le HEP, la présentation est-elle faite sur la base d'un coût maximum ?

M. Renevey rappelle que dès le départ, dans le concours même, on évoquait Minergie P, afin de montrer une vision à long terme en ce qui concerne le développement durable, cette école étant un bâtiment emblématique.

Une fois le crédit voté les mandataires pourront affiner tous les chiffres et faire des comparaisons de manières très concrètes. Si d'aventure l'on se rendait compte que Minergie P n'est pas la meilleure

Séance ordinaire du 29 avril 2010

solution, il sera temps de rectifier les choses. Ceci est également valable en ce qui concerne les études sur les retours en investissements.

Il est également précisé que l'horaire scolaire continu a été définitivement abandonné.

Pour répondre à un commissaire de Lancy, inquiet sur le système Novotic, intégré aux fenêtres des bâtiments.

Le système de stores sera automatisé, mais qu'il s'agira d'un système de base réagissant aux rayons du soleil. Il n'y aura pas d'automatisation qui réagira au vent.

L'accessibilité aux personnes handicapées sera respectée comme dans tous les projets.

Le PLQ est à l'étude, notamment au niveau du quartier Les Sciens. Des parkings y sont prévus, ainsi qu'une voie de dépôt rapide, tout en se rappelant que la mobilité douce sera privilégiée. Les enseignants n'ont pas de places réservées sur le territoire de PLO.

Et l'animation demande un commissaire de PLO ? Une demande terrain d'aventure a été déjà émise, une crèche est prévue sur le territoire de Lancy ainsi qu'une salle communale prévue à 500 m. du site. La Ferme de la Chapelle propose également des activités culturelles diverses.

**12. COMMISSION DE LA CULTURE REUNIE AVEC LA COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES -
Séance du 12 avril 2010 -
Rapporteur : M. Xavier COULIN****Visite de la bibliothèque de Carouge**

=====

M. COULIN présente le sujet : La visite de la bibliothèque municipale de Carouge, organisée conjointement avec la commission de la culture de Plan-les-Ouates, est à l'ordre du jour.

La bibliothèque est sise dans une ancienne imprimerie. La structure n'a pas été modifiée et n'est pas très bien isolée ni insonorisée, pour des raisons budgétaires. Elle se divise en trois parties : la bibliothèque ouverte au public (636 m²), l'atelier (environ 35 m² dont des sanitaires et un couloir) et les bureaux (à l'étage) (environ 160 m² comprenant aussi des sanitaires et un grand couloir).

La partie publique, au rez-de-chaussée, est composée d'une salle d'accueil, des espaces de lecture, de la banque de prêts et des rayonnages.

La salle d'accueil abrite les quotidiens, pour lesquels la demande est importante. Une ouverture matinale, dès 0900h, est envisagée pour y répondre. Cette salle est largement vitrée et donne sur la rue. Elle abrite aussi quelques ordinateurs en libre accès à internet. La bibliothèque compte en tout 9 postes permettant de consulter le catalogue ou d'accéder à la toile. L'utilisation de ces ordinateurs est limitée à une heure afin de pouvoir répondre à la forte demande. Les usagers signent une charte qui garanti leur comportement « en ligne », sachant qu'il n'y a aucun filtre sur les ordinateurs. Les enfants doivent obtenir l'autorisation de leur représentant légal pour accéder aux divers postes. Si une initiation à internet a été proposée (gratuitement) par la bibliothèque, peu de gens y sont venus, préférant poser des questions lorsque les problèmes se posent.

Les espaces de lectures ont été aménagés sous la forme de petites salles, d'alcôves, chaleureuses remportant un franc succès. Les sections adultes et enfants sont mitoyennes permettant aux parents de rester proches tout en consultant eux-mêmes des ouvrages.

La structure rigide pose de gros problèmes. Les rayonnages fixes ne s'adaptent pas aux nouveaux supports, tel que le multimédia. Ils ne sont ni conviviaux, ni ergonomiques, les étals trop bas ou trop hauts sont très peu sollicités par les lecteurs et empêchent une modularité des espaces qui semble importante.

Séance ordinaire du 29 avril 2010

Le budget d'achat de la bibliothèque est de l'ordre de Fr. 100'000.-- par année. Selon le responsable, Fr. 120'000.-- seraient nécessaires et les $\frac{3}{4}$ de cette augmentation seraient consacrés au multimédia, récemment introduit. Le tiers de cette somme est destiné aux abonnements et aux périodiques, environ 200 titres de magazines, un tiers aux livres traditionnels et le dernier tiers au multimédia. Le choix a été fait d'augmenter le nombre de BD et de Mangas, ce qui a été très apprécié, mais ces types d'ouvrages sont très gourmands en place. La section jeunes, tous supports confondus, correspond à près d'un tiers du budget annuel.

Sur les 50'000 titres de la bibliothèque, on compte quelques 500 disques, 1200 DVD pour adultes et 600 DVD pour les jeunes. La demande en la matière est très forte. Le visionnage de ces supports n'est pas possible en bibliothèque, les 9 postes ne sont pas suffisants. Il en faudrait une quinzaine pour pouvoir en consacrer uniquement à cela.

Les encyclopédies et dictionnaires papiers ont été supprimés car ce type de support est toujours en retard d'au moins un an sur les versions informatiques. Cela est d'ailleurs presque passé inaperçu auprès des usagers. Les guides de voyages sont d'ailleurs bannis pour cela, personne ne veut d'informations dépassées.

La Suisse est un peu en retard en matière de livres électroniques. Toutefois, la bibliothèque a fait le choix d'acheter des visionneuses et de se fournir auprès de sociétés telle que la FNAC France afin d'avoir un peu de choix. Les visionneuses se présentent sous la forme de tablettes de lecture sur lesquelles les livres peuvent être téléchargés. Un ouvrage électronique est assez coûteux : environ 12 à 16 euros, soit peu de différence avec le support papier. Toutefois, il peut être chargé sur 5 liseuses. A Carouge, il a été décidé d'avoir de ces supports en bibliothèque et d'autres qui pourront être empruntés, moyennant une caution de Fr. 100.--.

Les abonnements aux périodiques permettent de pouvoir accéder à une version électronique présentant l'avantage de pouvoir être consultée simultanément par plusieurs personnes et n'obligeant plus dans ce cas la consultation de l'unique titre sur place pour garantir l'accès au plus grand nombre.

Les usagers peuvent consulter le catalogue via internet. Ils peuvent également ainsi prolonger la période d'emprunt d'un ouvrage, s'assurer de sa disponibilité ou, à défaut, de sa date de retour probable. Les bibliothèques utilisent des programmes de gestion différents, mais les bases de données semblent compatibles. Toutefois, peu d'entre elles partagent leur catalogue permettant de savoir s'il existe ailleurs quelque chose qu'il n'y a pas près de chez soi.

La bibliothèque de Carouge compte l'équivalent de 7 postes à temps complet. Les bibliothécaires consacrent environ $\frac{1}{4}$ de leur temps aux prêts et le reste à l'équipement des livres et au catalogue. Un aide-bibliothécaire passe de 40 % à 50 % de son temps pour les prêts.

Les horaires d'ouvertures sont adaptés aux besoins avec des temps réduits en période de vacances. Une ouverture entre 12h00 et 14h00 serait vraisemblablement très appréciée des usagers.

Il y a beaucoup moins d'étudiants qu'auparavant dans la bibliothèque. La facilité d'accès aux informations par internet ainsi que les structures des écoles ont modifié le profil des usagers. C'est moins un lieu fermé et sacré qu'auparavant. La bibliothèque est plus devenue un lieu de vie. Des animations peuvent y avoir lieu pour autant que la structure soit adaptée afin de garantir le confort de tous (spectateurs ou lecteurs), d'où l'importance de la modularité.

A Carouge, l'abonnement à la bibliothèque est gratuit. Les seules rentrées d'argent sont celles des amendes pour retards ou rappels. Il n'est pas possible de connaître le montant de l'investissement en matériel informatique (une vingtaine de machines) puisque celui-ci n'est pas géré par la bibliothèque mais par le service informatique de la commune. Les frais engendrés par la maintenance et les licences des programmes de gestion sont estimés à Fr. 15'000.--/20'000.-- par an. Il y a entre 10'000 et 15'000

Séance ordinaire du 29 avril 2010

membres (80 à 85 % de carougeois) mais les lecteurs actifs (au moins un emprunt par an) sont au nombre de 2000. De nombreuses personnes viennent seulement consulter les journaux, mais elles ne sont pas inscrites pour la plupart.

Le responsable de la bibliothèque nous dit que dans un monde parfait l'espace devrait au moins être le triple de ce qu'il y a ici afin d'accueillir 80'000 titres en libre accès. Un espace plus vaste qui pourrait être partitionné, mais si possible sur un seul niveau, et favorisant le mélange des populations, jeunes et moins jeunes.

Notre magistrat nous rappelle que si la commune de Plan-les-Ouates s'est proposée de participer au fonctionnement de la nouvelle bibliothèque de Lancy-Sud, cela ne concerne pas les frais de construction. Il faut prendre en compte les réalités budgétaires et ne pas se lancer dans un projet démesuré. Pour une surface de l'ordre de 700 m² tout compris, le budget de fonctionnement pourrait être de l'ordre de Fr. 1.5 million en tenant compte que l'actuelle bibliothèque de Lancy, d'environ 360 m² a un budget de fonctionnement de Fr. 750'000.-- par an. Pour un projet plus vaste, comme les 1000 m² évoqués en commission, il faudra probablement revoir le budget à la hausse. Pour mémoire, le bassin de population concerné à l'heure actuelle c'est-à-dire sans le périmètre de La Chapelle-les-Sciers est de 23'000 personnes.

Par la voix de sa magistrate, la commune de Plan-les-Ouates réaffirme sa volonté de collaborer avec Lancy sur ce projet. Notre commission aura un retour d'information de celle de Plan-les-Ouates, agendée au 5 mai, dont L'ordre du jour portera sur le projet de bibliothèque. Nous en reparlerons et nous nous reverrons. Aucun divers.

13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme RICHERT : Le groupe des Verts trouverait judicieux de prévoir une présentation, soirée d'information pour toutes les personnes qui voteront pour la première fois l'an prochain. Les personnes qui ont voté, ou avaient la possibilité de voter déjà il y a trois ans et n'ont peut-être pas osé le faire, pourraient être incluses.

En fonction du nombre de personnes que cela concerne, plusieurs séances pourraient être prévues. Deux enseignants de civisme au secondaire ont assuré cette information à Carouge.

Ils avaient été approchés par le Service social de Carouge dans le cadre d'une réflexion sur l'intégration il y a trois 3 ans. Ces rencontres avaient eu beaucoup de succès.

Un des enseignants est lancé, il serait disposé à assurer une même présentation en l'adaptant pour Lancy.

Je possède le Powerpoint de la présentation carougeoise.

M. GOLAY : Soucieux de savoir que l'argent des contribuables de Lancy soit bien dépensé, je pose la question à notre Conseil administratif si le voyage à Bordeaux a été agréable, si les prestations qui ont été offertes ont été à la hauteur de votre grandeur.

M. AUGSBURGER : Vu ce qui s'est passé tout à l'heure, je vous renvoie au GHI « vidéo surveillance c'est l'anarchie ». Plus sérieusement, le jeudi 8 avril, en pleines vacances scolaires, je me suis rendu à Leysin au chalet Les Fleurettes que je pensais en suractivité durant cette période d'après Pâques.

Séance ordinaire du 29 avril 2010

Quelle ne fut pas ma surprise, l'après-midi à 14 heures, de trouver un lieu désert avec comme seule indication deux numéros de téléphones portables affichés sur une porte close, nous invitant à appeler si nous désirions un renseignement.

J'avais cru entendre, en début de législature, que cet établissement serait repris par un gestionnaire privé qui animerait ce lieu et le rendrait convivial.

A quel prix maintient-on le fonctionnement de cet établissement fantôme ? Pour rappel, une proposition avait été faite pour vendre ce bâtiment qui, non seulement, coûte à la collectivité, mais profite à peu d'habitants de notre commune.

En dernier, j'aimerais remercier le Conseil administratif, une fois n'est pas coutume, pour la pose d'une borne à l'entrée du parking jouxtant la salle communale du Grand-Lancy.

Par contre, je compte sur la discipline des locataires pour ne pas faire entrer leurs amis dans ce secteur, n'est-ce pas M. Breda ? Je vous remercie.

M. ERETZIAN : Comme on est dans une mode d'interdictions actuellement à Lancy, il y a quelque chose qui me dégoûte, c'est les crachats des humains. Je voudrais savoir si le Conseil administratif ne voudrait pas aussi interdire dans les préaux d'écoles, ce genre d'activité et faire une enquête pour savoir s'il n'y a pas une loi qui interdit de cracher sur les trottoirs.

M. LUSSI : Ce n'est pas une question, c'est plutôt un rappel insistant que j'adresse à M. François Lance. Le 19 avril, sur l'invitation de votre collègue Mme Corminboeuf, nous étions invités à participer à l'assemblée générale de l'Association des locataires de l'Etoile-Palettes. Mis à part la présidente de l'Association, Mme Corminboeuf, il n'y avait que Mme Richert. Simplement pour vous dire qu'il semblerait que l'Etoile-Palettes, on le sait, est toujours une zone sensible. Contrairement à ce que pouvait penser ma préopinante, en tous les cas ce soir-là, je n'ai pas soufflé le feu sur les braises de l'appel à la sécurité des gens, mais que nous avons dû écouter, il est vrai, pas mal de gens plutôt âgés, mais dont on a ressenti qu'ils avaient une certaine angoisse, que les problèmes subsistaient d'une année à l'autre, et que des plaintes étaient déposées.

Bref, la sécurité municipale est là, simplement vous rappeler, ne laissons pas tomber ce quartier, et si on peut faire encore un tout petit plus pour ce quartier de l'Etoile-Palettes, je crois que ce sera au bénéfice de tout le monde.

Mme DILONARDO : C'est juste une information récréative, vous avez trouvé des bulletins verts sur vos places. C'est la kermesse du Muguet qui aura lieu ce week-end traditionnelle qui est plus qu'une fête paroissiale, c'est vraiment une fête de communale.

Je voulais vous signaler tout particulièrement la soirée Jazz du vendredi soir et le spectacle de Sonia Grimm, notre Chantal Goya nationale, très appréciée m'a-t-on dit par les enfants en bas âge, par les papas et les grands-pères.

M. VITALI : J'ai remarqué que dans la commune, de plus en plus, les encombrants se mettent non plus aux dates qui sont explicites et sont envoyées dans tous les immeubles. Est-ce que c'est le fait que d'autres communes font des centres de récupération un jour fixé ? Je demande au Conseil administratif si une réorganisation de ces déchets est prévue, car on voit des déchets durant tout le mois. Est-ce que quelque chose est prévu, ou sera prévu ? Ce sont des télévisions, des frigos, à longueur de mois sur les bords des trottoirs.

M. BAERTSCHI : Ce n'est pas une réponse à M. Augsburg, c'est un délai pour la réponse que je vous donnerai, mais nous sommes conscients du problème de Leysin.

Séance ordinaire du 29 avril 2010

Pour rassurer M. Lussi, mais je pense que cela n'est plus nécessaire, vous avez bien vu que depuis que nous sommes ici, depuis des années, nous faisons le maximum pour l'Etoile-Palettes, la preuve c'est que nous pensons acheter quand même quelques allées pour un coût certes important, mais peut-être essentiel. Soyez rassuré, ce n'est pas parce que nous ne sommes pas une fois à une assemblée, que nous ne sommes pas de cœur et d'esprit avec les habitants. Je vous rappelle que le café communautaire a été une des réalisations et il marche bien pour l'instant, mais il faut reconnaître que nous n'avons pas toutes les solutions et que nous faisons ce que nous pouvons.

M. LANCE : Dans le prolongement des propos de M. Baertschi, effectivement, comme l'a dit un rapporteur, nous avons eu une séance avec les représentants propriétaires de l'Etoile-Palettes et les représentants de la police, il y a 15 jours, ainsi qu'avec les TSHM. C'est vrai que la première chose, il fallait que ces gens présents autour de la table se parlent entre eux. Ce n'est pas évident au niveau de la communication, et on s'est promis, entre tous, y compris la police, qu'il y ait un échange d'information qui soit efficace et surtout, notre décision, serait de réunir tous les propriétaires de l'Etoile-Palettes pour voir ce que nous pourrions envisager comme travaux de sécurisation des allées.

Au niveau du projet d'acquisition des 3 allées de l'Etoile-Palettes par la Fondation immobilière, dont vous faites partie, je vous rappelle, nous avons eu une séance d'information pour ces locataires jeudi passé, nous les avons informés concernant notre projet d'acquisition et surtout de notre volonté d'entamer des gros travaux de réfection dans ces 3 immeubles. Nous avons été surpris par le côté positif des réactions de ces locataires, et je crois que ces locataires se réjouissent effectivement que la Fondation immobilière acquière ces 3 allées.

Concernant la proposition de Mme Richert, effectivement c'est une bonne idée d'organiser une séance d'information pour les nouveaux électeurs. Je pense que nous en reparlerons dans le cadre de la séance de la Commission de l'administration pour voir de quelle manière nous pourrions organiser ces séances d'information.

Dernière chose, je vous rassure M. Golay, nous avons passé un excellent week-end à Bordeaux, très constructif, avec nos collègues de toutes les communes genevoises ainsi que les représentants du Conseil d'Etat et les représentants du Conseil administratif de la Ville de Genève.

La séance est levée à 22 heures 30.

Le Secrétaire :

Javier ALONSO

Le Président :

Yves FAVRE